



**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES
POUR L' AIDE AU DEVELOPPEMENT À
SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE**

UNDAF 2017 - 2021



**Système des Nations Unies
São Tomé e Príncipe**



Sommaire

Déclaration du Gouvernement de São Tomé e Príncipe	4
Résumé exécutif	6
Page de signature	13
I – Introduction	15
I.1. Les Nations Unies en RDSTP	15
I.2. Processus de Préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement (UNDAF).....	15
I.3. Contexte de Développement du Pays	16
I.4. Pauvreté et Chômage.....	19
I.5. Inégalité et disparité de genre.....	20
I.6. Défis majeurs	20
I.7. Réponse du SNU aux priorités de développement de São Tomé e Príncipe	22
I.8. Avantages Comparatifs et Orientations Stratégiques du Système des Nations Unies	23
II – Partenariat : Valeur et Principe	24
II.1. Partenariat	24
II.2. Valeurs	25
III - Les résultats de l'UNDAF	25
III.1. Résultat Stratégique 1 : Renforcer la Cohésion Sociale à travers un accès aux services sociaux de base de qualité visant à réduire l'inégalité et la disparité entre les citoyens et les localités	26
III.2. Résultat Stratégique 2 : Renforcer la crédibilité interne et externe du pays	29
III.3. Résultat Stratégique 3 : Promotion d'une croissance durable inclusive et résilience.....	30
IV - Ressources et Stratégie de Mobilisation de Ressources	33
V – Gestion de Programme et Distribution de Responsabilité	34
V.1. Principes directeurs.....	34
V.2. Mécanismes de coordination et de mise en œuvre.....	35
VI - Suivi et évaluation de l'UNDAF	37
VII-Engagement du Gouvernement	38
ANNEXE I - Matrice des résultats	40
ANNEXE II – Contribution des agences au financement de l'UNDAF 2017-2021	46
ANNEXE III : Plan et Chronogramme de suivi évaluation de l'UNDAF 2017-2021	47
ANNEXE IV : Dispositif de pilotage et coordination de l'UNDAF 2017-2021	48



Abréviations

CCA	: <i>Country Common Analysis ou Bilan Commun de Pays</i>
ENIEG	: <i>Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre</i>
DaO	: <i>Delivery as One ou Unir dans l'Action</i>
IDH	: <i>Indice de Développement Humain</i>
INE	: <i>Institut National des Statistiques</i>
INPG	: <i>Institut National pour la Promotion de l'Égalité et l'Équité du Genre</i>
ODD	: <i>Objectifs de Développement Durable</i>
OMD	: <i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>
OMT	: <i>Operation Management Team</i>
PIB	: <i>Produit Intérieur Brut</i>
PMT	: <i>Programme management Team</i>
PNUD	: <i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
PTC	: <i>Plan de Travail Conjoint</i>
PTF	: <i>Partenaires Techniques et Financiers</i>
RAP	: <i>Region Autonme de Principe</i>
RDSTP	: <i>Republique Democratique de São Tomé e Príncipe</i>
RO	: <i>Ressources Ordinaires</i>
RM	: <i>Ressources à Mobiliser</i>
SOP	: <i>Standard Operations Procedures</i>
SNU	: <i>Systeme des Nations Unies</i>
SPR	: <i>Strategic Prioritization Retreat ou Retraite de priorisation stratégique</i>
STP	: <i>São Tomé e Príncipe</i>
UNCT	: <i>United Nations Country Team ou Equipe-Pays des Nations Unies</i>
UNCG	: <i>United Nations Communication Group ou Groupe de Communication des Nations Unies</i>
UNDAF	: <i>United Nations Development Assistance Framework ou Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement</i>
USD	: <i>United States Dollars/ Dollars américains</i>
TVA	: <i>Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>
VIH/SIDA	: <i>Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH)/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise (SIDA)</i>



Déclaration du Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe

Le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe se tient aux côtés du Système des Nations Unies dans l'élaboration de cet important document stratégique que constitue le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF). Nous souhaitons réaffirmer notre complet engagement à le soutenir afin d'atteindre l'objectif commun d'élimination de la pauvreté dans notre pays. L'élaboration de l'UNDAF s'est basée sur les priorités nationales et sur les avantages comparatifs des Nations Unies dans ses domaines d'intervention, définis avec les représentants du Gouvernement et ceux des Nations Unies.

L'Agenda de Transformation de STP 2030 a permis de donner une vision à long terme de la politique de développement de São Tomé e Príncipe, sur laquelle s'est notamment basée l'UNDAF. Cette vision est résumée dans les deux piliers que sont (i) l'accélération de la croissance durable, créatrice d'emplois, la réduction de la pauvreté et la promotion de la sécurité alimentaire, et, (ii) le renforcement de la cohésion sociale et la crédibilité externe du pays.

Malgré une économie santoméenne caractérisée par l'insularité du pays, sa fragilité, ses ressources limitées, et sa forte dépendance à l'Aide Publique au Développement, nous devons reconnaître que d'importants efforts ont été faits. Notamment depuis que le pays a rejoint l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très endettés) en décembre 2007, soutenu par ses partenaires de développement, afin de stabiliser le cadre macro-économique, de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté.

L'économie du pays est définie par un secteur tertiaire, très informel, où travaille la majorité de la population (60% de la population active), et qui contribue à 60% du PIB, contre 20% chacun pour les secteurs primaires et secondaires. Il est important de souligner que São Tomé e Príncipe met actuellement en œuvre la Seconde Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (ENRP II). Les résultats de l'application de cette Stratégie ont notamment permis le passage du pays, dès 2010, dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire, avec un revenu par habitant estimé à 1,410 USD en 2014. La monnaie du pays, le Dobras, a été ancré à l'euro depuis 2010, ce qui a permis la stabilisation de la monnaie et une diminution importante de l'inflation (passant de 13% en 2010 à 6.4% en 2014). La croissance du pays a été soutenue entre 2010 et 2014 avec une moyenne annuelle de 4,5%. Toutefois, le taux de prévalence de la pauvreté reste élevé à 66.2% (Profil de la Pauvreté, 2012).

De surcroît, grâce à une collaboration avec les partenaires de développement, le pays a, tout d'abord, atteint trois des Objectifs du Millénaire pour le Développement à savoir : (i) l'Éducation Primaire Universelle avec un taux de scolarisation nette de 98% en 2015, (ii) la mortalité infantile à 38 pour 1000 naissances vivantes en 2015, et (iii) la mortalité maternelle à 76 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Ensuite, le pays a fourni d'énormes efforts dans la lutte contre le VIH/SIDA dont la prévalence a diminué à 0.5% en 2015, et enfin la diminution drastique de la prévalence du paludisme dont l'effort a été souligné par la réception, pour la troisième fois, du Prix d'Excellence décerné par l'Alliance des Dirigeants Africains contre le Paludisme (ALMA) à São Tomé e Príncipe, en janvier 2015.




Les résultats de développement acquis à STP sont dus dans une large mesure à un leadership fort et innovant du Gouvernement, avec le support de nos partenaires de développement, dont les Nations Unies. Ce résultat a été obtenu grâce à la lutte pour la consolidation de la démocratie, à la promotion de la bonne gouvernance, et des Droits Humains. En effet, le pays a notamment su démontrer la vitalité de sa Démocratie à travers les dernières élections législatives, municipales et régionales de septembre 2014, qui se sont déroulées dans la plus grande transparence. La réussite de ces élections libres et indépendantes a été saluée par le peuple santoméen et la Communauté Internationale.

De par l'adoption lors du Sommet des Nations Unies de septembre 2015 du document intitulé « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 », dont a pris part São Tomé e Príncipe, le pays est lancé et s'engage à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour certains des domaines d'action de ces ODD, il s'agira, pour le pays, de consolider les acquis notamment dans la lutte contre le paludisme, mais pour d'autres, leur mise en œuvre devra se faire de manière plus appuyée. Avec le soutien de nos partenaires de développement et plus particulièrement le Système des Nations Unies, les ODD ont été intégrés dans les priorités nationales de l'agenda de transformation de STP 2030. Afin d'atteindre ces objectifs, le soutien des Nations Unies sera nécessaire pour faire bénéficier le pays de leur expertise.

Le Gouvernement de São Tomé e Príncipe reconnaît le continuel soutien des Nations Unies dans le pays, notamment à travers l'aide dans la mise en œuvre des programmes et politiques du pays. Afin d'améliorer de manière plus effective cette coopération, le Gouvernement, dans le cadre de la Réforme des NU a souhaité la mise en place du Delivering As One (Unis dans l'Action), afin d'assurer également une meilleure appropriation de notre administration dans le prochain cycle 2017-2021. Elle permettra d'avoir une meilleure visibilité des actions des Nations Unies dans le pays.

Nous sommes pleinement engagés à continuer à travailler avec les Nations Unies, à travers la mise en œuvre de cet UNDAF signé par les représentants de toutes les Agences des Nations Unies (Résidentes et Non Résidentes) qui ont des activités de développement dans le pays, pleinement alignés avec les priorités nationales. Nous sommes disposés à travailler conjointement avec les Nations Unies à sa réussite pour le bien-être de la population.

Au plaisir de continuer à travailler avec vous.


Son Excellence M. Manuel Salvador dos Ramos
Ministre des Affaires Etrangères et Communautés



RESUME EXECUTIF

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2017-2021) est une expression de l'engagement de l'équipe pays à soutenir le peuple de São Tomé e Príncipe dans leurs aspirations de développement telles que libellées dans la vision 2030 du pays. Cet UNDAF constitue une rupture avec le passé dans le sens où il a été développé selon les principes de « Unis dans l'Action » (connu sous le sigle anglais « DaO »), visant à assurer une meilleure appropriation du gouvernement, démontré par l'alignement de l'UNDAF aux priorités du gouvernement et aux cycles de planification ainsi qu'une cohérence interne entre les Agences, Programmes et Fonds des Nations Unies opérant à São Tomé e Príncipe.

Les processus à l'origine du choix stratégiques et de la formulation des résultats de l'UNDAF 2017-2021 étaient largement participatifs, interactifs et itératifs et centrés sur les domaines dans lesquels le SNU est le mieux placé pour y contribuer. Ils ont été guidés par les Directives de préparation de l'UNDAF le « Legal Annex » de février 2015, et l'examen quadriennal complet des politiques de 2012 (QCPR). Afin d'adapter le soutien du SNU à la Vision 2030 sur la Transformation de STP, le développement de l'UNDAF a évolué dans un exercice de renforcement des capacités dans la planification du développement transformationnel pour le gouvernement, le SNU et d'autres intervenants clés, y compris la société civile.

L'équipe Pays a organisé, en collaboration avec le Bureau Régional de DOCO (Dakar), en octobre 2015 une série de *Formations sur les principes de programmation* dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et évaluation de

L'UNDAF est un document stratégique et orienté sur les résultats, reflétant ainsi l'importance de son exécution en amont à travers des appuis dans le processus de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, du développement des capacités, des services de qualité en conseil politique et de l'expertise technique en se basant sur les leçons apprises du passé.

L'UNDAF dans les domaines ci-après : (i) Droits de l'Homme, tout en mettant l'accent sur les inégalités et la discrimination y compris l'égalité des sexes. Des exercices ont permis d'évaluer les capacités des titulaires d'obligations et des détenteurs de droits ; (ii) la durabilité dans le souci de réduire les risques environnementaux et l'augmentation de la résilience ; et, (iii) la responsabilité, soutenue par le renforcement des capacités nationales, des données fiables et la gestion basée sur les résultats. Toutes ces formations ont été destinées aux parties prenantes (Agences, Programmes et Fonds des Nations Unies et partie nationale).

Le Contexte de Développement du Pays

La République Démocratique de São Tomé e Príncipe est un archipel, situé à quelques 300 km à l'ouest du continent africain. Le pays est caractérisé par une insularité fragmentée sur deux principales îles et des îlots. Selon les données officielles de l'Institut National de la Statistique (INE), la population totale du pays serait, en 2015, de 194.006, dont un peu plus de 50% de femmes, et les moins de 25 ans en représentent près de 62%. Le taux d'accroissement naturel de la population était de 2,76% en 2014.



L'économie são-toméenne, à l'instar de celle des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), est fortement contrainte par l'insularité du pays, sa fragilité, la limitation des ressources et la faiblesse de la capacité d'absorption. Il en résulte une extrême vulnérabilité aux chocs exogènes et une forte dépendance à l'Aide Publique au Développement (APD) qui finance plus de 90% des dépenses d'investissement (en moyenne, 93,6% sur la période 2012-2015). Le secteur tertiaire, largement informel, représente près de 60% du PIB, et emploie 60% de la population active, alors que les secteurs primaire et

Dans le souci d'accélérer la croissance inclusive, durable, réductrice de la pauvreté et créatrice d'emploi, le Gouvernement a formulé et adopté un Agenda de Transformation de STP à l'horizon 2030 visant à réduire le paradigme de « dépendance à l'APD », à « Pays peu dépendant de l'aide extérieure ».

secondaire contribuent, chacun, à hauteur de 20% du PIB, selon les données les plus récentes.

L'APD oscille en dents de scie de 2010 à 2014. En 2011, le pays a reçu un total d'APD estimé à 72,4 millions de dollars.

Après une baisse en 2012, le niveau a légèrement augmenté passant ainsi à 52 millions de dollars en 2013, puis est retombé, à son plus bas niveau, à 38,6 millions de dollars en 2014.

Depuis l'avènement du multipartisme en 1991, la culture politique qui a prévalu a entraîné l'instabilité politique jusqu'en 2014 avec comme corollaire de nombreux changements de gouvernements. Le 12 octobre 2014, le pays a organisé des élections législatives et municipales libres et transparentes, qui ont permis au parti Action Démocratique Indépendant (ADI) d'obtenir une large majorité au

Parlement. Des élections présidentielles sont prévues pour 2016. De plus, la possibilité pour un gouvernement émanant des urnes d'achever une législature d'un cycle complet de quatre ans est attendue pour la première fois.

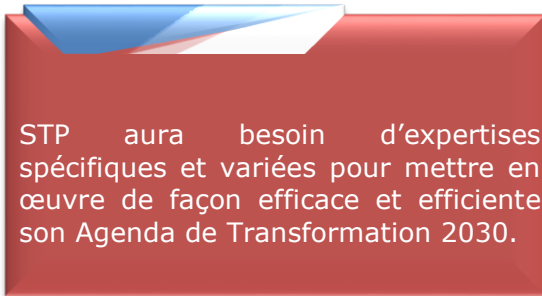
Avec les efforts du SNU et d'autres partenaires et surtout la volonté accrue du Gouvernement et son engagement à l'atteinte des OMD, le pays a atteint au moins trois des huit OMD, à savoir (1) l'Education Primaire Universelle avec un taux de scolarisation nette de 98% en 2015 contre 80% en 1990 ; (2) la mortalité infantile qui se situe à 38 pour 1000 naissances vivantes en 2015 contre 89 pour 1.000 naissances vivantes en 1990, et (3) la mortalité maternelle se situant à 76 pour 100.000 naissances vivantes en 2015 contre 151,3 pour 100.000 naissances vivantes en 2005. De bonnes tendances se présentent également pour l'OMD 6 avec une prévalence de VIH/SIDA de 0,5% en 2015 contre 1.5% en 2009, ainsi que 0 décès dû au paludisme en 2014 sur l'île de São Tomé, et qui est en phase d'éradication sur l'île de Príncipe.

Les Défis de Développement à Moyen Terme

Le Pays a connu une tendance positive de sa croissance économique avec un taux de croissance moyen du PIB de 4% sur la période de 2010 à 2014. Selon les projections du FMI, cette croissance du pays va osciller entre 5% et 9% pour la période de 2015 à 2020. Par contre, São Tomé e Príncipe se positionne au 143^{ème} rang sur 187 pays en termes d'IDH en 2015. Il faut noter que l'IDH a aussi évolué de façon positive avec un taux de variation moyen annuel de 0,68%. En termes d'environnement des affaires, le pays se situe à la 166^{ème} place sur 183 pays selon le *Doing Business* de 2016. Selon la Banque Mondiale, São Tomé e Príncipe dispose d'un Produit Intérieur Brut (PIB) per capita de l'ordre 1410 USD,



ce qui le classe comme pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure.



Cependant, l'ambition de passer à la gouvernance électronique demeure un grand défi pour le pays qui doit remplir certains prérequis fondamentaux tels que : (i) l'adoption d'un cadre stratégique cohérent et un mécanisme financier consistant pour amorcer la transition ; (ii) l'adaptation de l'environnement juridique, notamment en matière de réglementation des transactions et de la signature électroniques, de la cybercriminalité et de la protection des données à caractère personnel...; (iii) l'amélioration des infrastructures permettant un accès fiable aux réseaux de communications électroniques (Télécommunications, équipements informatiques) sur toute l'étendue du pays à des prix raisonnables ; (iv) une politique d'harmonisation des différents systèmes informatiques des Administrations qui doivent être capables de communiquer entre eux, d'où la nécessité de développer l'interopérabilité ; (v) le développement d'un dispositif de sécurité des infrastructures et réseaux électroniques ; (vi) l'aptitude des agents de l'Etat et des citoyens à utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et, au besoin, mener une lutte contre la fracture numérique (e-inclusion : inclusion numérique).

Les défis importants que le pays doit relever à moyen terme sont, entre autre :

- L'inefficacité et l'inefficience des pratiques de gouvernance tant au niveau

national qu'au niveau local ne permettent pas un suivi adéquat ;

- L'administration et la qualité des règlements des conflits d'intérêt dans les entreprises para étatiques ;
- La faiblesse de la formation dans le domaine sanitaire et aggravée par la fuite des cerveaux vers l'Angola, le Mozambique et le Portugal, limite le nombre de médecins, infirmiers et sages-femmes et des spécialistes ;
- Exclusion de l'accès à l'assainissement, à l'eau potable, aux écoles et aux hôpitaux dans les milieux ruraux du pays ;
- Faible développement et renforcement des capacités nationales à tous les niveaux d'autorités ;
- Faible capacité du Gouvernement à mobiliser des ressources nationales suffisantes, ce qui explique la forte dépendance à l'aide extérieure pour le financement des programmes d'infrastructure.

Quelques Résultats réalisés lors de la Coopération Précédente (UNDAF 2012-2016)

Depuis janvier 2010, la date à laquelle la monnaie nationale a été arrimée à l'euro, et le maintien d'une discipline budgétaire, le taux d'inflation a continué à baisser pour s'établir à un seul chiffre passant ainsi de 10,4% en 2012 à 5% en 2015. Cette décélération de l'inflation ne manque pas d'avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté.

La discipline budgétaire a entraîné également une diminution du solde primaire reflétant les efforts fournis pour accroître les recettes fiscales et comprimer les dépenses publiques. Les recettes fiscales ont représenté 14% du PIB en 2013 et 15,2% en 2014 alors que les dépenses ont été de l'ordre de 44,3% en 2013 et 39% en 2014. Le déficit budgétaire primaire s'est ainsi stabilisé autour de 3% en 2015.

Le SNU a contribué de façon tangible aux résultats positifs de développement de



STP à travers la mise en œuvre de l'UNDAF 2012-2016. Parmi les récents succès du SNU, on peut citer : l'appui à la réalisation de la vision 2030 et de l'Agenda de Transformation à l'Horizon 2030 ; l'appui à l'organisation des conférences des partenaires en vue de la mobilisation des ressources pour le financement des grands projets structurants du pays, tels que le port en eau profonde et la modernisation de l'aéroport international de STP, les interventions dans la lutte contre les grandes endémies (VIH/SIDA, Tuberculose et Paludisme). Dans le cas du paludisme, le pays a été récompensé par l'Alliance des Dirigeants Africains contre le Paludisme (ALMA en anglais), à deux reprises, pour les meilleurs progrès réalisés dans le cadre des efforts du pays dans la lutte contre le paludisme, avec la collaboration de l'Equipe de Pays.

Le SNU a appuyé la fourniture par les institutions judiciaires d'un service de qualité aux populations vulnérables, plus cèle, juste et équitable. En vue de ce résultat, le SNU a soutenu la mise en œuvre du programme de réforme de la justice en termes de renforcement institutionnel. Il a contribué au renforcement des capacités de la Police d'Investigation Criminelle (PIC) en matière de droit pénal et des Droits de l'Homme (élaboration de la loi organique et préparation des normes et procédures de la PIC, formulées avec l'assistance de la coopération portugaise) ; Formation de 15 membres des ONG en Genre et Développement ; Partenariat défini avec 4 ONG : ALISEI, ASM, RMMP, ASPF ; Impression sur 100 chemises pour la sensibilisation à l'intégration de la femme et 4 bulletins informatifs de l'INPG.

Le SNU a aussi appuyé à la finalisation et dissémination de la Stratégie Nationale pour la Promotion du Genre, à la production des manuels (éducation, santé et population et développement), à

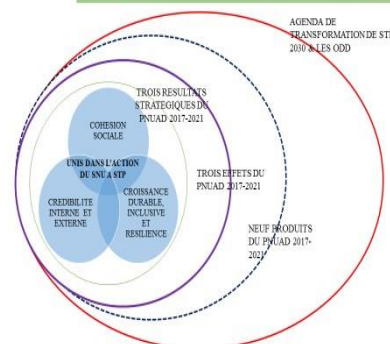
l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Élimination de la Violence basée sur le Genre (VBG), à la formation de 36 professionnels de santé et de la police formés en VBG.

Au cours de ces dernières années, le SNU a beaucoup contribué au processus de développement en injectant un plus de 50 millions de dollars Américains dans l'économie à travers les différents projets du SNU, en renforçant les capacités des institutions et des personnes.

Processus de Développement de l'UNDAF 2017-2021 et la Mise au Point Stratégique

Le Bilan Commun de Pays insistait particulièrement sur la nécessité pour le SNU à STP de travailler selon une approche explicite qui consiste à aller fermement vers l'appropriation nationale éventuelle de tous les résultats de développement. Ce qui inclut le travail avec le gouvernement et d'autres partenaires pour plaider en faveur de l'augmentation des revenus nationaux et d'ajuster les allocations budgétaires pour répondre aux besoins nationaux de développement en tant que pays à revenu intermédiaire. Au niveau national, tandis que la coordination du SNU et de la planification collaborative sont atteints grâce à l'UNDAF, le SNU doit démontrer une valeur ajoutée grâce à une planification conjointe et des programmes éventuellement conjoints, ainsi que le

Figure N° 1: Différents niveaux du PNUAD 2017-2021 de STP





ciblage conjoint de l'aide au développement.

Les orientations stratégiques du SNU à STP pour la période 2017-2021, sont directement liées à trois axes stratégiques nationaux principaux, à savoir: (1) le renforcement de la Cohésion Sociale à travers un accès aux services sociaux de base de qualité visant à réduire l'inégalité et la disparité entre les citoyens et les localités; (2) le renforcement de la crédibilité interne et externe du pays et; (3) la promotion d'une croissance durable inclusive et la résilience.

Ces trois domaines doivent prendre en compte les questions du genre et de la jeunesse dans une perspective de développement durable et inclusif. En outre, le SNU vise aussi l'atteinte des nouveaux Objectifs du Développement Durable approuvés par les 193 Etats Membres des Nations Unies, dont STP.

Les actions du Système des Nations Unies (SNU) contribueront par ailleurs au changement de comportement tant des titulaires d'obligations que des détenteurs de droits pour faire valoir leurs droits et assurer leur pleine participation et responsabilisation dans le nouvel Agenda de transformation à l'horizon 2030 du pays et dans la promotion d'une gouvernance démocratique, et économique décentralisée, respectueuse des droits humains et du genre.

Les trois Effets retenus par l'Equipe Pays et le Gouvernement, qui contribueront à ces changements, sont: (i) *Les disparités et les inégalités sont réduites à tous les niveaux à travers la participation effective des groupes vulnérables et clés, et le développement et l'utilisation par ces groupes des services de protection et des services sociaux de base;* (ii) *L'administration publique centrale et locale, et les institutions de contrôle sont*

plus efficaces, avec une participation citoyenne garantie, en particulier pour les jeunes et les femmes; (iii) *L'emploi et la compétitivité sont assurés à travers une diversification économique et le développement de la résilience aux changements climatiques, qui améliorent la qualité de vie des populations pauvres et vulnérables en milieu rural et urbain ainsi que l'accès à l'aide financière et au marché pour les jeunes et les femmes.*

Le choix définitif des districts et communautés d'intervention prendra en compte certains critères comme : (i) la consolidation des acquis les plus significatifs des anciens programmes, (ii) la vulnérabilité ainsi que le niveau de l'extrême pauvreté et des inégalités, (iii) les complémentarités entre les agences du SNU et d'autres partenaires techniques et financiers, (iv) la promotion des pôles de développement régional, et (v) la promotion de nouvelles pratiques de gestion des ressources naturelles pour le développement.

Une attention particulière sera apportée au renforcement des capacités nationales de coordination de l'aide au développement, selon les principes internationaux du partenariat global. Il en est de même pour les capacités nationales à se doter d'une stratégie et d'un programme d'action pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030.

Ressources et stratégie de mobilisation

L'UNDAF 2017-2021 de STP a un budget estimé à 41.387.000 de dollars américains, dont 14.906.000 pour le Renforcement de la cohésion sociale (Effet 1 de l'UNDAF), 8.445.000 de dollars américains pour le Renforcement de la crédibilité interne et externe de STP (Effet 2 de l'UNDAF) et 18.036.000 de dollars pour la promotion d'une croissance



durable, inclusive et résilience (Effet 3 de l'UNDAF).

Ces ressources proviendront de multiples sources, des Agences, Programmes et Fonds des Nations Unies. L'Équipe Pays sous le leadership du Coordonnateur Résident du SNU, renforcera ses capacités afin de pouvoir bénéficier des fonds d'« Unis dans l'Action » des Nations Unies avec une opération unique du SNU (Operating as One).

L'utilisation de l'Approche Harmonisée de Transfert Monétaire (HACT). L'utilisation de cette approche permettra une meilleure appropriation des modalités de gestion des programmes/projets par les partenaires nationaux de mise en œuvre. Elle sera donc encouragée pour une meilleure gestion axée sur les résultats et en vue de répondre aux principes de l'efficacité du développement de manière à fournir les moyens dans les localités de concentration de différents programmes du SNU et l'optimisation des services communs liés aux services bancaires et à la fourniture de services.

Mise en Œuvre de l'UNDAF 2017-2021 de STP

La Stratégie de mise en œuvre reposera, d'une part, sur le renforcement de la contribution des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda de Transformation 2030 de STP et des plans et politiques sectoriels et, d'autre part, la consolidation des acquis des interventions du SNU dans les domaines pour lesquels il possède des avantages comparatifs comme l'appui à la formulation des politiques, le renforcement des capacités, la fourniture des réponses adaptées aux populations vulnérables.

L'UNDAF permettra d'intensifier son partenariat avec les partenaires

bilatéraux et multilatéraux, les ONG nationales et internationales ainsi que les institutions de formation et de recherche pour appuyer les efforts de développement du pays. Cette stratégie de partenariat sera développée en fonction des priorités d'intervention identifiées dans l'UNDAF.

Elle s'articulera autour des mécanismes, de forum, de tables rondes sectorielles et générales, de consultations thématiques (Cohésion Sociale, Crédibilité interne et externe du pays démocratique et Croissance Durable Inclusive et Résilience...), d'alliances stratégiques mobilisées autour du suivi des réformes institutionnelles et politiques majeures et de missions conjointes de suivi et d'évaluation sur le terrain.

Le renforcement des partenariats stratégiques se fera à trois niveaux: (i) le niveau politique et stratégique sur les questions de plaidoyer portant sur la consolidation des acquis sociaux et la cohésion sociale, la gouvernance démocratique et la vision à long terme et l'Agenda de Transformation 2030 et la décentralisation, (ii) le niveau programmatique et opérationnel, en nouant des accords avec les partenaires nationaux et les communautés de base dans le cadre de certains programmes conjoints, et à travers le partage des approches et d'expertises, et enfin (iii) le niveau de plaidoyer pour la mise à l'échelle des projets catalyseurs permettant la mobilisation des ressources financières auprès du secteur privé et des PTF.

La rationalisation dans l'utilisation des ressources financières permettant la réduction des coûts de transaction à travers d'une part, la mise en place et l'utilisation de « Standard Opération Procédures » (SOP) et d'autre part, la mutualisation des moyens dans les localités de concentration des différents



programmes du Système des Nations Unies et de l'optimisation des services communs liés aux services bancaires et à la fourniture de services.

Dans le cadre de son Programme Unique (One Programme), des Plans de Travail conjoints (PTC), comportant des activités, budgets annuels et des partenaires de mise en œuvre, seront également développés. Ces PTC faciliteront l'exécution d'obtention des résultats clairement définis par les partenaires de mise en œuvre et le SNU. Ils permettront la mise en œuvre des modalités de ressources. Ils constituent un mécanisme de responsabilité mutuelle et sont signés par le Gouvernement, dans toute la mesure du possible. En principe, les ministères d'exécution qui sont partenaires programmatiques devraient en être signataires. Lorsque le Gouvernement exige un plan annuel de travail de l'organisme, celui-ci devra être signé par les ministères partenaires concernés.

Gestion de Programme et distribution de Responsabilité

Une coordination efficiente et régulière au sein du SNU et avec la partie nationale est le garant de l'atteinte des résultats de l'UNDAF. Ainsi, des mécanismes souples et dynamiques visant à privilégier des interventions complémentaires et réduire les coûts de transaction seront organisés autour d'un dispositif, qui sera appuyé par le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR), dont l'appui technique pour la planification stratégique, la coordination et le suivi des travaux des différents comités est capital pour l'efficacité de la coordination des initiatives du SNU à STP.

Ce dispositif se présente comme suit:

- Le Comité de Pilotage, appuyé par une Cellule technique;
- L'Equipe-Pays des Nations Unies (United Nations Country Team ou UNCT);
- L'Equipe de gestion des programmes (Programme Management Team ou PMT);
- Les Groupes Effets de l'UNDAF (03), qui constituent des groupes thématiques de l'UNDAF;
- L'Equipe de gestion des opérations (Operations Management Team ou OMT);
- Le Groupe des chargés de communication (UN Communication Group ou UNCG).

Suivi et Evaluation des Résultats de l'UNDAF

Le dispositif de suivi et de l'évaluation de l'UNDAF 2017-2021 s'appuiera principalement sur les systèmes nationaux sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et Communautés, et la Direction Générale du Plan à travers le département de Suivi et Evaluation et l'Institut National de Statistique (INE).

Le Département de Suivi et Evaluation a pour objectif d'instaurer des mécanismes et un processus de suivi et d'évaluation des plans et Stratégies de développement, au niveau central et régional. Le groupe Gestion de l'information, Suivi et Evaluation, constitué par un pool d'expertises du SNU en matière de suivi et évaluation, soutiendra cette structure, notamment dans l'amélioration du système d'information et de la qualité des indicateurs désagrégés. Ce groupe est appuyé par le Bureau du Coordonnateur Résident.



PAGE DE SIGNATURE



Pour le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe

Son Excellence M. Manuel Salvador dos Ramos
Ministre des Affaires Etrangères et Communautés

Pour les Nations Unies à São Tomé e Príncipe

M. José Xavier Salema
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

José Salema
Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)

Jacques Boyer
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
(UNICEF)

René Zitsamele Coddy
Organisation Mondiale de la Santé
(OMS)

Victória d'Alva
Fonds des Nations Unies pour la
Population (UNFPA)

Soraya Franco
Programme Alimentaire Mondial
(PAM)


Dan Rugabira
Organisation des Nations Unies pour
l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)




25/11/2016

Ahowanou Agbessi

Haut-Commissariat des Nations Unies
aux Droits de l'Homme (OHCHR)



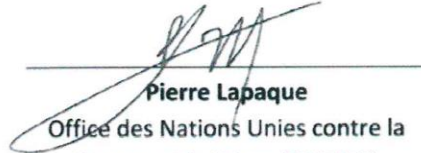
Vera Paquete Perdigão

Organisation International du Travail
(ILO)



Mathias Spaliviero

United Nations Human Settlements
Programme (UN-Habitat)



Pierre Lapaque

Office des Nations Unies contre la
Drogue et le Crime (ONUDC)



I – Introduction

I.1. Les Nations Unies en RDSTP



1. L'équipe de pays des Nations Unies (UNCT en Anglais) est un partenaire de confiance à STP, en soutenant le Gouvernement à atteindre ses objectifs de développement. Parmi les récents succès du SNU, on peut citer : l'appui pour la réalisation de la vision 2030 et de l'Agenda de Transformation à l'Horizon 2030 ; l'appui à l'organisation des conférences des partenaires en vue de la mobilisation des ressources pour le financement des grands projets structurants du Pays, tels que le port en eau profonde et la modernisation de l'aéroport international de STP, les interventions dans la lutte contre les grandes endémies (VIH/SIDA; Tuberculose et le Paludisme). Dans le cas du paludisme, le pays a été récompensé par l'Alliance des Dirigeants Africains contre le Paludisme (ALMA en Anglais), à deux reprises, pour les meilleurs progrès réalisés dans le cadre des efforts du pays



dans la lutte contre le paludisme, avec la collaboration de l'Equipe de Pays.

2. Au cours de l'UNDAF 2012-2016, d'importantes leçons ont été apprises, qui ont servies dans la formulation de l'UNDAF 2017-2021 pour maximiser l'impact de la contribution du SNU. Par ailleurs, ce présent UNDAF « Programme Unique » aura besoin d'utiliser des cadres tangibles de planification, suivi et évaluation, articulés dès le début et avec des indicateurs bien définis clairement liés aux intrants des activités, produits et effets.

3. Les interventions du SNU devront également être centrées stratégiquement au plus haut niveau, s'écartant ainsi de la prestation de services de fournir un soutien plus définitif à la formulation et à la mise en œuvre de politique relative au rôle crucial de l'Equipe de Pays en matière de conseil politique et d'assistance de développement des capacités. En outre, des efforts délibérés et ciblés devront être entrepris pour pleinement intégrer le genre, les droits de l'homme et la durabilité environnementale dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cet UNDAF et tous les futurs UNDAF. Enfin, le SNU reconnaît l'importance cruciale de la poursuite des processus de consultations larges et inclusives impliquant les parties prenantes clés et conduites par le Gouvernement lui-même.

I.2. Processus de Préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)

4. Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF 2017-2021) pour la RDSTP est une expression de l'engagement de l'équipe pays à soutenir le peuple de STP dans leurs aspirations de développement, telles que



libellées dans la vision 2030 du pays. Cet UNDAF constitue une rupture avec le passé dans le sens où il a été développé selon les principes de « Unis dans l'Action », visant à assurer une meilleure appropriation du gouvernement, démontré par l'alignement de l'UNDAF aux priorités du gouvernement et aux cycles de planification ainsi qu'une cohérence interne entre les organismes et programmes des Nations Unies opérant à São Tomé e Príncipe.



5. Les processus à l'origine du choix stratégique et de la formulation des résultats de l'UNDAF 2017-2021, étaient largement participatifs, interactifs et itératifs et centrés sur les domaines dans lesquels le SNU est le mieux placé pour y contribuer. Ils ont été guidés par les Directives de préparation de l'UNDAF le « Legal Annex » de février 2015, et l'examen quadriennal complet des politiques de 2012 (QCPR). Afin d'adapter le soutien du SNU à la Vision 2030 sur la Transformation de STP, le développement de l'UNDAF a évolué dans un exercice de renforcement des capacités dans la planification du développement transformationnel pour le gouvernement, le SNU et d'autres intervenants clés, y compris la société civile.

6. L'UNDAF reflète les efforts de tous les organismes des Nations Unies et les principaux partenaires qui travaillent à STP. La conception de l'UNDAF a évolué à partir des discussions stratégiques, tant au sein de l'équipe pays et avec les

parties prenantes, afin de déterminer comment le Système des Nations Unies est le mieux adapté pour soutenir les objectifs du gouvernement. Façonné par les cinq principes de programmation du GNUM (une approche fondée sur les Droits de l'Homme, égalité des sexes, la durabilité de l'environnement, la gestion axée sur les résultats, et de développement des capacités), des groupes de travail ont élaboré un cadre de résultats, en collaboration avec le gouvernement, la société civile, les donateurs et autres partenaires.

I.3. Contexte de Développement du Pays

7. La République Démocratique de São Tomé e Príncipe est un archipel au cœur du Golfe de Guinée, constitué par deux îles principales, volcaniques et montagneuses, et située sur l'Equateur, à quelque 300 km à l'ouest du Gabon, en Afrique Centrale. C'est l'un des plus petits pays d'Afrique, avec une superficie de 1001 km².

8. Selon les données officielles de l'Institut National de la Statistique (INE), la population totale du pays serait, en 2015, de 194.006, dont un peu plus de 50% de femmes, et les moins de 25 ans en représentent près de 62%. Le taux d'accroissement naturel de la population était de 2,76% en 2014.

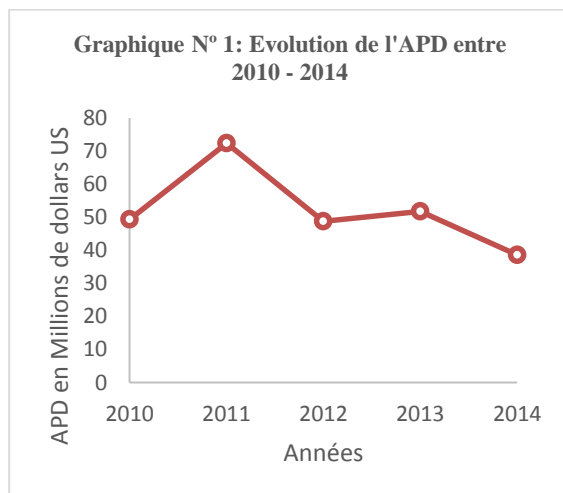
9. La découverte de l'île de São Tomé remonte au 21 Décembre 1470 et a été l'œuvre de deux navigateurs portugais, Pedro Escobar et João de Santarém, au service d'un riche marchand, João Gomes.

10. L'économie são-toméenne, à l'instar de celle des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), est fortement contrainte par l'insularité du pays, sa fragilité, la limitation des ressources et la faiblesse de la capacité d'absorption. Il en



résulte une extrême vulnérabilité aux chocs exogènes et une forte dépendance à l'Aide Publique au Développement (APD) qui finance plus de 90% des dépenses d'investissement (en moyenne, 93,6% sur la période 2012-2015). Le secteur tertiaire, largement informel, représente près de 60% du PIB, et emploie 60% de la population active, alors que les secteurs primaire et secondaire contribuent, chacun, à hauteur de 20% du PIB, selon les données les plus récentes.

11. L'APD oscille en dents de scie entre 2010 et 2014. En 2011, le pays a reçu un total d'APD estimé à 72,4 millions de dollars. Après une baisse en 2012, le niveau a légèrement augmenté passant ainsi à 52 millions de dollars en 2013, puis est retombé à son plus bas niveau 38,6 millions de dollars en 2014 (Voir Graphique N° 1).



12. Conformément à la Constitution du 10 septembre 1990, révisée en 2003, et en vigueur à partir de 2006, le pays est une démocratie parlementaire avec un régime semi-présidentiel, dans lequel le pouvoir exécutif est exercé par le Premier Ministre qui est le Chef du Gouvernement et qui partage avec le Président de la République certaines sphères du pouvoir telles que les relations internationales, la diplomatie et la défense nationale. Le Président est élu pour un mandat de 5 ans

et rééligible une fois. Le Premier Ministre est proposé par le parti majoritaire et nommé par le Président de la République. Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée Nationale, dont les 55 membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de 4 ans.

13. Depuis l'avènement du multipartisme en 1991, la culture politique qui a prévalu a entraîné l'instabilité politique jusqu'en 2014 avec comme corollaire de nombreux changements de gouvernements. Le 12 octobre 2014, le pays a organisé des élections législatives et municipales libres et transparentes, qui ont permis au parti Action Démocratique Indépendant (ADI) d'obtenir une large majorité au Parlement. Des élections présidentielles sont prévues pour 2016. De plus, la possibilité pour un gouvernement émanant des urnes d'achever une législature d'un cycle complet de quatre ans est attendue pour la première fois.

14. En termes de Gouvernance Démocratique, la tendance est globalement positive mais des efforts sont encore nécessaires pour approfondir l'inclusion et la participation citoyenne surtout des femmes. Selon l'*Indice Mo Ibrahim* de l'évaluation de la gouvernance en Afrique de 2015, la République Démocratique de STP est 13^{ème} sur les 54 pays du continent et l'*indice de perception de la corruption* de *Transparency International* positionne le pays à la 66^{ème} place sur 174 pays en 2015.

16. Sur le plan administratif, le pays est divisé en deux collectivités territoriales correspondant aux deux principales îles, notamment : L'île de **São Tomé** où se situe la ville de São Tomé, capitale du pays, et, l'île de **Príncipe** qui jouit du statut de Région Autonome. Avec une superficie de 850 km². L'île de São Tomé comprend six districts : (i) Caué, (ii) Lembá, (iii) Lobata, (iv) Mé-Zóchi, (v) Água Grande et (vi) Cantagalo et compte



pour plus de 90% de la population totale avec une densité de la population supérieure à la densité nationale.

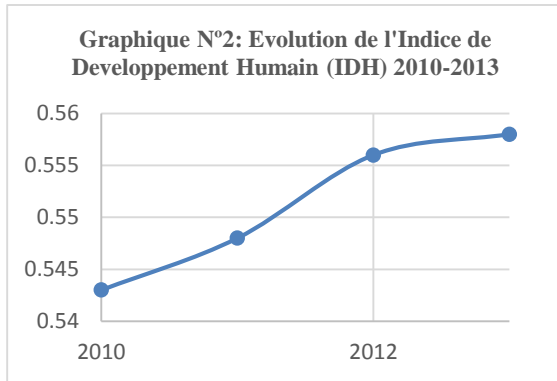
L'île de Príncipe, dont le seul centre urbain est la ville de Santo António héberge moins de 10% de la population totale, environ 7.000 personnes, sur un territoire de 142 km². Constituée d'un seul District (Pagué), la région autonome de Príncipe dispose d'une Assemblée et d'un Gouvernement Régional. Par ailleurs, il y a aussi une volonté politique à aller vers une décentralisation plus poussée mais elle se heurte aux enjeux financiers et aux ressources humaines de qualité (pas en quantité mais surtout en qualité).

17. São Tomé et Príncipe a enregistré quelques progrès en matière d'indicateurs de développement humain (IDH), mais sa vulnérabilité par rapport aux chocs externes, sa lourde dépendance à l'aide publique au développement et la fragilité de son environnement et de son tissu économique constituent des menaces sérieuses pour son statut de pays à revenu intermédiaire. Dans le souci de prendre à bras le corps ces risques de développement auxquels fait face la RDSTP, le gouvernement a rejoint, en 2014, le G7+, une association des « États fragiles », ainsi dénommés car en transition vers la prochaine étape de développement. L'association a approuvé un « New Deal pour l'engagement dans les États fragiles » qui vise à construire des nations paisibles et mettre fin à la pauvreté.

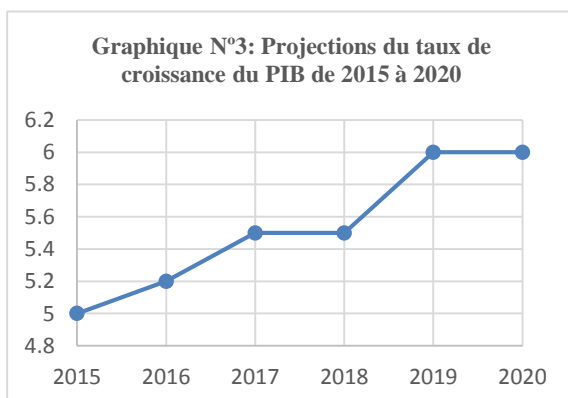
18. Dans le cadre de la réforme de l'Administration publique, le Gouvernement souhaite prendre des mesures afin d'améliorer la gouvernance électronique¹ qui contribuerait au renforcement de la transparence et à l'efficacité du Gouvernement au niveau national ainsi qu'au niveau local. L'ambition de passer à la gouvernance électronique demeure un grand défi pour le pays qui doit remplir certains prérequis fondamentaux tels que : (i) l'adoption d'un cadre stratégique cohérent et un mécanisme financier consistant pour amorcer la transition ; (ii) l'adaptation de l'environnement juridique, notamment en matière de réglementation des transactions et de la signature électroniques, de la cybercriminalité et de la protection des données à caractère personnel...; (iii) l'amélioration des infrastructures permettant un accès fiable aux réseaux de communications électroniques (Télécommunications, équipements informatiques) sur toute l'étendue du pays à des prix raisonnables; (iv) une politique d'harmonisation des différents systèmes informatiques des Administrations qui doivent être capables de communiquer entre eux; d'où la nécessité de développer l'interopérabilité; (v) le développement d'un dispositif de sécurité des infrastructures et réseaux électroniques; (vi) l'aptitude des agents de l'Etat et des citoyens à utiliser les TIC et au besoin mener une lutte contre la fracture numérique (e-inclusion: inclusion numérique). Les autorités publiques doivent donc veiller à éviter que l'e-gouvernement n'accroisse davantage la fracture numérique.

¹ Le PNUD définit la Gouvernance électronique comme « la manière de diriger et d'administrer propre à un gouvernement en ligne, permettant à celui-ci, grâce à l'utilisation d'Internet et des NTIC, d'améliorer les services publics, de développer la

responsabilisation et la transparence dans les relations entre les citoyens et l'Administration, tout en favorisant le développement d'une société de l'information et le processus de démocratisation qui l'accompagne. »



19. En termes d'Indice de Développement Humain (IDH), São Tomé e Príncipe est classé 143^{ème} sur 187 pays. Il faut noter que l'IDH a évolué de façon positive avec un taux de variation moyen annuel de 0,68%. En termes d'environnement des affaires, le pays se situe à la 166^{ème} place, sur 183 pays selon le *Doing Business* 2016. Selon la Banque Mondiale, São Tomé e Príncipe dispose d'un Produit Intérieur Brut (PIB) per capita de l'ordre de 1410 USD, ce qui le classe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Le Pays a connu une tendance positive de sa croissance économique avec un taux moyen d'évolution du PIB de 4% sur la période de 2010 à 2014. Selon les projections du FMI, le PIB va osciller entre 5% et 9% pour la période de 2015 à 2020.



Source : WEO- IMF 2015

20. Selon le 3^{ème} Rapport sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le pays a atteint au moins trois des huit OMD, à savoir (1) l'Éducation Primaire Universelle avec un

taux de scolarisation nette de 98% en 2015 contre 80% en 1990 ; (2) la mortalité infantile qui se situe à 38 pour 1000 naissances vivantes en 2015 contre 89 pour 1.000 naissances vivantes en 1990, et (3) la mortalité maternelle se situant à 76 pour 100.000 naissances vivantes en 2015 contre 151,3 pour 100.000 naissances vivantes en 2005. De bonnes tendances se présentent également pour l'ODM 6 avec une prévalence de VIH/sida de 0,5% en 2015 contre 1.5% en 2009, ainsi que 0 décès dû au paludisme en 2014 sur l'île de São Tomé, et qui est en phase d'éradication sur l'île de Príncipe.

I.4. Pauvreté et Chômage



21. L'étude sur le profil de la pauvreté, menée en 2010 par le PNUD et l'Institut National de la Statistique indique que 66,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, avec un peu plus de 15% vivant dans l'extrême pauvreté. La pauvreté touche ainsi surtout les femmes (plus de 70%) et les populations rurales, entraînant une migration urbaine importante.

22. La population de STP souffre d'un marché insulaire interne limité, de la faiblesse de leur pouvoir d'achat et de la faible diversification de l'économie. Le secteur public est la principale entité économique avec plus de 80% de la formation de capital et du PIB. La faible capacité du gouvernement à mobiliser



des ressources internes a entravé la fourniture efficace des services, tandis que le bas niveau des salaires encourage les meilleurs employés à chercher des emplois rémunérés en dehors du secteur public ou même à l'extérieur du pays. Le chômage, estimé à 13,6%, impacte principalement les jeunes et les femmes. Le gouvernement continue de garantir une éducation primaire gratuite, les soins de santé primaires, et le droit aux prestations de sécurité sociale.

23. São Tomé e Príncipe dispose d'un système de sécurité sociale bien structuré couvrant les fonctionnaires, les salariés du privé et les travailleurs indépendants et fournissant un certain nombre de prestations de santé, éducation et assistance sociale garantis par les ressources de la fiscalité. Introduit en 2004, ce système fait face à un défi majeur de soutenabilité en raison des incertitudes autour de son financement autant du côté public que du côté des entreprises privées. São Tomé e Príncipe doit encore améliorer son code de travail pour l'adapter aux exigences d'un marché de travail plus flexible et d'un monde en permanente mutation technologique. Le pays a aussi besoin de mettre en place un tribunal de travail, offrant ainsi de meilleures garanties et davantage de célérité dans la résolution des conflits de travail. Le pays a aussi besoin de créer des cadres réglementaires pour mieux protéger et combattre le travail des enfants.

I.5. Inégalité et disparité de genre

24. Les questions de genre occupent par conséquent une place particulière dans les plans et stratégies de développement, y compris dans la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement de 2012- 2016. Cependant, depuis 2007, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (ENIEG) et a créé un Institut

National pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre (INPG) afin de mettre en œuvre cette Stratégie. Toutefois les objectifs, résultats et cibles énoncés ne trouvent une traduction en mesures politiques et programmes concrets en vue d'atténuation des déséquilibres entre les sexes. Un peu plus 50% de la population est féminine, un tiers de tous les ménages est dirigé par des femmes, mères célibataires ou femme vivant avec un conjoint en «union libre». La participation des femmes au Parlement, au Gouvernement, dans les missions diplomatiques, aux instances de décision des partis politiques, le nombre de femmes chefs d'entreprises reste marginal par rapport à leur poids dans la population, leurs niveaux de scolarité et leur contribution à l'économie.



25. En matière d'emploi, le taux de chômage national se situe à 13,6%, mais chez les femmes, le taux est de 19,7%, alors qu'il est de 9,3% chez les hommes, selon le recensement national du logement et de la population de 2012. Les femmes constituent le gros des agents de l'économie informelle donc les plus exposés aux emplois précaires de faibles rémunération et sans protection sociale.

I.6. Défis majeurs

26. De bon progrès ont été obtenus dans l'établissement d'un système politique démocratique au cours de ces dernières années, mais cependant beaucoup reste à



faire dans le domaine de la bonne gouvernance dans le pays. Par ailleurs, la qualité des pratiques de gouvernance demeure toujours un défi majeur pour le pays.

27. L'inefficacité et l'inefficience des pratiques de gouvernance tant au niveau national qu'au niveau local ne permettent pas un suivi adéquat de l'administration et de la qualité des règlements des conflits d'intérêt dans les entreprises para étatiques. Les lenteurs dans la mise en œuvre du processus de décentralisation se sont traduites par l'existence de municipalités qui ne disposent ni de compétences politiques et techniques, ni de moyens financiers nécessaires pour fournir un service efficace aux communautés locales.

28. Les faiblesses dans l'application des mesures de lutte contre la corruption ont conduit au fait que la corruption demeure un phénomène rampant. Un des indicateurs déterminant de la démocratie et de la bonne gouvernance est le degré de participation des citoyens dans les processus de prises de décisions qui affectent leurs conditions de vie et la capacité des autorités publiques à rendre compte de la gestion des ressources que la collectivité nationale leur a déléguée.

29. Le nombre d'agents de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes) est très faible du fait de la faiblesse de la formation, aggravée par la fuite des cerveaux vers l'Angola, le Mozambique et le Portugal. La fuite des cerveaux dans le pays s'explique par les conditions salariales et sociales assez insatisfaisantes. Il n'existe pas de médecins spécialistes dans les districts. Au niveau de São Tomé, il existe très peu de spécialistes. À ces spécialistes nationaux, il faut ajouter d'autres médecins spécialistes cubains et Taiwanais, basés à l'hôpital central de São Tomé. Ceci explique les défis auxquels le pays est confronté dans le domaine de la

santé. Bien que de très bonnes performances ont été réalisées dans les domaines de la lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA, la santé maternelle ainsi que la planification familiale et la survie de l'enfant avec un accès accru au programme de vaccination. Par ailleurs, dans le domaine de l'éducation, les autorités souhaiteraient mettre l'accent sur la qualité de l'enseignement à tous les niveaux en vue de bien établir une adéquation entre les formations et le marché de l'emploi.



30. Les zones rurales sont encore confrontées à divers défis d'exclusion, parmi eux l'accès à l'assainissement, à l'eau potable, aux écoles et aux hôpitaux. La décentralisation de l'autorité de prise de décision, qui vise à transférer une plus grande autonomie aux agences gouvernementales locales et régionales, doit encore faire ses preuves. La perception générale est que la classe politique est encore réticente à adopter ce changement. En outre, le budget pour les zones rurales reste insuffisant au regard des besoins actuels et la jeune population en forte croissance. Néanmoins, les autorités font des efforts pour améliorer les conditions à travers: (i) le soutien aux familles en situation d'extrême pauvreté; (ii) un programme d'alimentation scolaire; (iii) un programme de vaccination; et (iv) l'augmentation de la



part du budget de l'Etat affectée aux secteurs sociaux.



31. Pour relever tous ces défis tant sociaux qu'économiques, les autorités ont à motiver les fonctionnaires et les institutions à mieux servir les citoyens. C'est dans cette optique que le développement et le renforcement des capacités nationales à tous les niveaux constituent un défi majeur pour les autorités. Cependant les données sont indispensables au processus de développement, il va donc de soi que les entités nationales productrices et utilisatrices des données statistiques méritent beaucoup d'attention afin d'avoir des données fiables.

32. Les lacunes criantes en termes d'infrastructures limitent le potentiel de croissance et de commerce du pays. Les coûts de transport à São Tomé, sont estimés être 30 à 40% supérieurs à ceux de Libreville, Gabon. L'accessibilité et la connectivité limitées se traduisent par des coûts de transport et de communication élevés. En tant que pays insulaire, São Tomé e Príncipe a accès uniquement aux transports aériens et maritimes pour le déplacement des biens et des personnes et des TIC pour la connectivité numérique. La majorité des programmes d'infrastructure sont en grande partie financés par l'aide extérieure en raison de la faible capacité du gouvernement à mobiliser des ressources nationales suffisantes.

I.7. Réponse du SNU aux priorités de développement de São Tomé e Príncipe

33. Fort de ce contexte et arrivant en fin de cycle de l'UNDAF précédent (2012-2016), le Gouvernement a demandé à l'Equipe Pays des Nations Unies à São Tomé e Príncipe de formuler un nouvel UNDAF, qui couvrira la période de 2017 à 2021. Pour réaliser ce processus important, l'Equipe Pays a depuis peu à sa disposition le nouveau programme de gouvernement (2014-2018) et l'Agenda de transformation à l'horizon 2030.

34. L'Equipe-Pays des Nations Unies et le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe ont conduit l'exercice de formulation de l'UNDAF 2017-2021 selon une démarche participative, à laquelle ont pris part les représentants de l'administration, du secteur privé et des organisations non gouvernementales ainsi que les agences des Nations Unies, résidentes et non résidentes. Sous l'égide du Ministre des Affaires Etrangères et Communautés, et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, le processus s'est déroulé comme suit:

- *Revue à mi-parcours de l'UNDAF* en avril 2014, s'articulant autour plan de suivi et évaluation de L'UNDAF. La revue a recommandé que des revues conjointes avec le Gouvernement soient organisées de façon régulière, que les produits et les activités de l'UNDAF soient centralisés tout en tenant compte des avantages comparatifs du SNU et des Objectifs du Développement Durable. La revue a également recommandé une meilleure définition d'un mécanisme de suivi évaluation de l'UNDAF et des plans et stratégies nationaux.
- Formulation d'une *feuille de route* avec la participation de toutes les agences du SNU et adoptée par le Gouvernement au cours d'une retraite conjointe de l'Equipe pays et du Gouvernement à laquelle a pris part le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Communautés, en



- représentation de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et Communautés.
- Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, le Gouvernement a endossé le processus de « *Delivery as One* » et opté pour la mise en route effective de cette réforme à São Tomé e Príncipe. Ainsi, le Gouvernement a envoyé une lettre au Secrétaire General des NU l'informant de son souhait de mettre en œuvre « Unis dans l'Action » à São Tomé e Príncipe.
 - Une série de *Formations sur les cinq principes de programmation* au bénéfice des parties prenantes (agences des Nations Unies et partie nationale) sur les principes de programmation relatifs à la préparation du CCA et de l'UNDAF, a été organisée en octobre 2015.
 - *Formulation du Bilan Commun Pays* (BCP): Un ensemble de travaux d'analyse sectorielle sur les thèmes majeurs (cohésion sociale, croissance économique et résilience et gouvernance et transparence y compris les ODD) a servi à appréhender la situation du pays : identification des problèmes prioritaires de développement, analyse causale de ces problèmes et définition de pistes d'action possibles. Le document CCA a été validé en septembre 2015.
 - *Retraite sur la Planification Stratégique de l'UNDAF* : Suite à la retraite de l'Equipe-Pays du 9 mars 2015, l'Equipe-Pays des Nations Unies et le Gouvernement ont considéré l'option 1C définie dans le « Legal Annex » (Février 2015) du guide de l'UNDAF de 2010 « UNDAF développé au niveau des effets » comme la mieux adaptée au contexte du pays.

35. Ce choix leur permet de préparer des documents de programmes de pays et des plans de travail conjoint annuels ou biannuels.

36. Préalablement à l'Atelier de Priorisation Stratégique (SPR), qui s'est tenu du 24 au 26 novembre 2015, l'Equipe-Pays des Nations Unies a défini une vision commune autour des axes stratégiques et des options programmatiques possibles, lors de sa retraite de mars 2015. Facilitée par un consultant international recruté par l'Equipe Pays, cette retraite de priorisation stratégique a permis de définir les priorités stratégiques et les effets attendus du nouvel UNDAF 2017-

2021, sur la base de la vision commune des Nations Unies, des avantages comparatifs et des priorités stratégiques exposées par le gouvernement. La version provisoire de la matrice des résultats de l'UNDAF a été validée par l'équipe pays et le Gouvernement, qui s'est accordé sur la chaîne de résultats et le système de responsabilisation dans la mise en œuvre. La validation finale du document UNDAF 2017-2021, suivie de sa signature, ont terminé le processus de la nouvelle programmation commune.

I.8. Avantages Comparatifs et Orientations Stratégiques du Système des Nations Unies

37. Le Bilan Commun de Pays insistait particulièrement sur la nécessité pour le SNU à STP de travailler selon une approche explicite qui consiste à aller fermement vers l'appropriation nationale éventuelle de tous les résultats de développement. Ce qui inclut le travail avec le gouvernement et d'autres partenaires pour plaider en faveur de l'augmentation des revenus nationaux et d'ajuster les allocations budgétaires pour répondre aux besoins nationaux de développement en tant que pays à revenu intermédiaire. Au niveau national, tandis que la coordination du SNU et de la planification collaborative sont atteints grâce à l'UNDAF, le SNU doit démontrer une valeur ajoutée grâce à une planification conjointe et des programmes éventuellement conjoints, ainsi que le ciblage conjoint de l'aide au développement.

38. Se basant sur ce constat, l'Equipe Pays, relayée par l'ensemble des acteurs de l'atelier de priorisation stratégique de fin novembre 2015, a convenu d'articuler l'UNDAF 2017-2021 de manière claire sur les axes de l'Agenda de transformation STP 2030.



39. Ainsi, les orientations stratégiques du SNU à STP pour la période 2017-2021, sont directement liées à trois axes stratégiques nationaux principaux, à savoir : (1) le renforcement de la Cohésion Sociale à travers un accès aux services sociaux de base de qualité visant à réduire l'inégalité et la disparité entre les citoyens et les localités; (2) le renforcement de la crédibilité interne et externe du pays et ; (3) la promotion d'une croissance durable inclusive et la résilience.



II – Partenariat : Valeur et Principe

II.1. Partenariat

40. Un des avantages comparatifs particulièrement apprécié au cours du cycle précédent est l'appui du SNU aux partenaires nationaux en matière de planification et mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Nombre d'analyses, d'études d'impact, d'expertises techniques et de rapports d'état d'avancement réalisés conjointement par le Gouvernement et les Agences du SNU ont ainsi contribué à la formulation des politiques nationales et l'identification des grands projets de développement à São Tomé e Príncipe.

41. Le partenariat entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement d'une part et, les institutions internationales, la société civile et le secteur privé d'autre

part, permettra de renforcer la collaboration avec eux et de mieux intervenir dans le pays en vue de rendre plus efficace la gestion de l'aide à São Tomé e Príncipe et de mieux travailler en synergie afin de contribuer de façon pérenne à l'atteinte des objectifs de l'Agenda de Transformation 2030 de STP et à l'atteinte des ODD. Ceci permettra de respecter les principes de l'efficacité de développement à travers le développement des coopérations triangulaires et Sud – Sud.

42. A cet effet, l'UNDAF 2017-2021, définit la coopération et l'accord mutuel entre le Gouvernement de São Tomé e Príncipe et le Système des Nations Unies pour la période 2017-2021, visant surtout une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre les agences des Nations Unies. L'équipe de pays a décidé que l'opérationnalisation de l'UNDAF sera matérialisée par la mise en œuvre des Plans Conjointes de Travail pour chaque résultat stratégique, qui servira donc comme un cadre de référence pour l'appui du SNU pour la période de 2017-2021.

43. Le SNU, le ministère des Affaires Etrangères et Communautés, et, le ministère de l'Economie et de la Coopération Internationale travailleront ensemble pour assurer la coordination et le pilotage de l'UNDAF. En effet, tous les départements ministériels concernés sont des agents de mise en œuvre de l'UNDAF comme le sont aussi toutes les ONG, le Secteur Privé et la Société civile concernés.

44. Le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé le 23 mars 1976 un accord de base communément appelé Accord Standard d'Assistance de base (SBAA) régissant l'assistance du PNUD dans le pays, pour lequel l'UNDAF et aussi les Plans Conjointes de Travail Annuel (PCTA) constituent ensemble le document



de projet comme indiqué dans le SBAA. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a signé avec le Gouvernement son accord de base de coopération en 1993. Avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), un accord de base relatif à une assistance du Programme Alimentaire Mondial a été signé avec le gouvernement. Tandis que d'autres agences ont échangé des lettres en se référant au SBAA signé par le PNUD et le Gouvernement tout en effectuant des changements requis pour la mise en route de leur assistance dans le pays. Parmi ces agences, on compte l'UNFPA, et certaines agences non résidentes.

45. Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, est lu, interprété et mis en œuvre par le SNU conformément aux accords de base de chaque Agence.

46. Les agences résidentes (PNUD, OMS, UNFPA, PAM et UNICEF) et les agences non résidentes (FAO, ONUDC, OIT, UN-HABITAT, OHCHR) travailleront étroitement pour la mise en œuvre de l'UNDAF et de son plan d'action. Par ailleurs il faut noter que la FAO, l'OIT et UN-Habitat ont des points focaux résidant dans le pays pour la mise en œuvre de leurs programmes dans le pays.

II.2. Valeurs

47. L'UNDAF souscrit pleinement aux principes de la réforme de l'ONU, à la Déclaration de Rome sur l'harmonisation du 25 février 2003, à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide (2005) ainsi qu'à la Déclaration de Doha sur le financement de développement (2008): document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du consensus de Monterey. Les Agences du Système des Nations Unies vont promouvoir l'appropriation nationale et le leadership,

l'harmonisation et la simplification des procédures et des lignes directrices, l'utilisation accrue des systèmes nationaux, et une responsabilisation accrue de toutes les parties. Le Gouvernement et le Système des Nations Unies vont travailler ensemble pour développer les capacités nationales aux niveaux central et local. Toutes les agences des Nations Unies, y compris les agences non-résidentes sont parties intégrantes de l'UNDAF.

48. Par ailleurs, dans le souci d'asseoir une base de confiance mutuelle entre les parties prenantes pour une meilleure transparence dans la gestion, l'UNDAF développera des principes et mécanismes fondamentaux pour guider et harmoniser les relations entre les agences du SNU d'une part et le SNU et le Gouvernement d'autre part.

III - Les résultats de l'UNDAF

49. Les résultats attendus visent l'amélioration de la performance et la compétitivité institutionnelle parmi les obligataires, qui sont appelés à:

- (i) créer les conditions optimales pour renforcer la cohésion sociale afin d'améliorer la qualité d'accès des détenteurs de droits à un paquet de services sociaux de base de qualité dans le but de réduire les inégalités et les disparités existantes à tous les niveaux ;
- (ii) améliorer l'employabilité et la compétitivité des entreprises à travers un accès accru aux produits financiers visant la réduction de la pauvreté dans un contexte résilient et ;
- (iii) renforcer la crédibilité externe du pays à travers des actions visant à l'amélioration de la réforme de la justice, des cadres légaux et juridiques facilitant une meilleure intégration de l'économie du pays dans l'économie régionale et mondiale.



50. Ces trois domaines doivent prendre en compte les questions du genre, du renforcement de capacité et gestion axée sur les résultats, de l'approche basée sur les droits humains et de la jeunesse dans une perspective de développement durable et inclusif. En outre, le SNU vise à accompagner le Gouvernement dans l'établissement d'une feuille de route pour intégration des nouveaux Objectifs du Développement Durable approuvés par les 193 Etats membres des Nations Unies y compris STP dans les plans, politiques et stratégies nationaux.

51. Les actions du Système des Nations Unies contribueront par ailleurs au changement de comportement des titulaires d'obligation et des détenteurs de droits pour faire valoir leurs droits et assurer leur pleine participation et responsabilisation dans le nouvel Agenda de transformation à l'horizon 2030 du pays, qui est le document cadre du pays, et dans la promotion d'une gouvernance démocratique, et économique décentralisée, respectueuse des droits humains, de développement des capacités et du genre. Les trois Effets retenus par l'équipe pays et le Gouvernement contribueront à ces changements.

III.1. Résultat Stratégique 1 :

Renforcer la Cohésion Sociale à travers un accès aux services sociaux de base de qualité visant à réduire l'inégalité et la disparité entre les citoyens et les localités

EFFET 1 : Les disparités et les inégalités sont réduites à tous les niveaux à travers la participation effective des groupes vulnérables et clés, et le développement et l'utilisation par ces groupes des services de protection et des services sociaux de base.



52. Le SNU contribuera à améliorer l'accès de la population à des services sociaux de base de qualité et de façon non discriminatoire, en priorité pour les groupes vulnérables, et particulièrement les enfants, les adolescentes et les femmes. Les appuis viseront le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la coordination et l'offre de services sociaux de qualité et, enfin, le plaidoyer pour stimuler la demande et l'utilisation des services.

53. Le SNU combinera les mesures d'accompagnement pour renforcer les capacités des partenaires nationaux et les investissements visant la mise à niveau des infrastructures de santé, de protection, de nutrition et d'éducation, ainsi que des infrastructures d'assainissement et d'eau améliorées. Ces actions vont cibler tous les niveaux à savoir central, local et la RAP.



54. Education. Le SNU accompagnera, en priorité, l'amélioration de la qualité du système éducatif, surtout pour le préscolaire et le primaire, au niveau de l'accès et de la rétention, sur la base des objectifs de la scolarisation universelle, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'éducation dans le cadre des plans sectoriels existants et à venir (nouveau

L'Education Primaire Universelle est atteinte, mais des efforts supplémentaires sont indispensables afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, tout en rehaussant le taux de transition du primaire au secondaire.

plan sectoriel, pour la mise en route de l'ODD 4).

Dans ce cadre, les actions du SNU aideront au renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre de stratégies appropriées. Elles contribueront ainsi à : (i) l'accroissement, (ii) l'extension, (iii) la diversification de l'offre éducative (notamment à l'intention des enfants et jeunes déscolarisés ainsi que des enfants en situation de handicap), (iv) la réduction, voire la suppression progressive des coûts d'éducation grevant le budget des ménages, et (v) l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages et de la performance, à tous les niveaux des entités du système éducatif.

55. Le renforcement des politiques curriculaires et enseignantes, des systèmes d'information et de planification, des mécanismes de coordination, des dispositifs de formation et de certification des enseignants, bénéficiera d'une attention toute particulière dans le cadre des appuis qui seront mobilisés par le SNU.

56. Santé et Nutrition. Le SNU centralisera ses contributions au renforcement du système de santé en vue

de l'utilisation des services intégrés de santé de qualité basée sur la personne et la couverture universelle, particulièrement en ce qui concerne la formulation des principaux cadres programmatiques de développement à moyen et long terme du secteur, surtout pour les plus démunis, les femmes et les enfants, et en particulier dans les communautés et districts identifiés comme les plus vulnérables en tenant compte de l'équité sociale et économique.



57. Des accents seront mis sur des interventions du SNU ayant des impacts élevés notamment: (i) l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile à tous les niveaux, (ii) l'amélioration de l'accès universel aux interventions essentielles (prévention, diagnostic, traitement et suivi) du VIH/SIDA et contre la tuberculose, tout en soutenant le gouvernement à inverser les tendances (réduction significative de la morbidité et mortalité), (iii) le continuum vers l'élimination du paludisme, (iv) l'amélioration de la situation nutritionnelle, surtout la réduction de la malnutrition chronique parmi les enfants de moins de cinq ans, (v) l'amélioration des soins essentiels du nouveau-né et le renforcement de la vaccination de routine visant l'élimination de la rougeole, (vi) le renforcement de la lutte contre les maladies tropicales négligées, (vii) le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT)



surtout le diabète et les maladies cardiovasculaires, en supportant le gouvernement dans la mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre les MNT, qui est aligné au plan d'action mondial 2013-2020, (viii) l'augmentation de l'offre et l'amélioration de la qualité des services intégrés de santé de reproduction des adolescents et des jeunes et en repositionnant la planification familiale en rehaussant la prévalence d'utilisation des contraceptives modernes à 50% (37,4% en 2014).

Les changements attendus d'ici 2021 par rapport à cet effet 1 sont :

Consolider les acquis sociaux notamment (i) la continuité de la réduction de la mortalité maternelle qui a connu une baisse au cours de ces dernières années passant 189,3 pour 100.000 naissances vivantes en 2000 à 76 pour 100.000 naissances vivantes en 2014 ; et la mortalité infantile passant de 89 pour 1000 naissances vivantes en 1995 à 38 pour 1000 naissances vivantes en 2014 ainsi que la mortalité néonatale passant de 31,5 pour 1.000 naissances vivantes en 1995 à 19,3 pour 1.000 naissances vivantes en 2013 à travers l'amélioration de offres de soins et l'accès à la couverture sanitaire universelle; (ii) réduction des mortalités liées aux accidents routiers ; (iii) Réduire l'incidence du paludisme à moins d'un cas pour 1000 habitants à Sao tomé et initier le processus de l'élimination du paludisme à Príncipe. Consolider la réduction des mortalités liées au VIH/SIDA et à la tuberculose ; (iv) l'élimination de la rougeole ; (v) Réduction de la morbi-mortalité liées aux maladies tropicales négligées ; (vi) réduction de la mortalité liées aux maladies non transmissibles.

58. Enfin, en matière de VIH/SIDA, le SNU contribuera au renforcement des capacités nationales et locales de coordination et de réponse aux populations les plus affectées, tout en réduisant le phénomène de stigmatisation des personnes touchées par le VIH/SIDA

et un soutien en vue de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA. Il développera également des partenariats avec le secteur privé, pour intensifier les actions de sensibilisation, de prévention et de prise en charge des défis liés au VIH/SIDA.

59. Les interventions viseront également la poursuite de l'amélioration du taux de couverture vaccinale chez les enfants (prévoyant l'élimination de la rougeole et l'introduction de nouveaux vaccins le VPI, le Rota virus, l'HPV) et les femmes, en adoptant des stratégies de proximité pour rattraper les non-vaccinés, à combattre la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans, et à renforcer la nutrition des femmes enceintes et allaitantes.

60. **Protection.** Sur la base du diagnostic de 2014 sur les formes de violence dont souffrent les femmes et les enfants et sur les réponses qui leur sont apportées, de la Politique nationale de protection de l'enfant et de son Plan d'action élaborés en 2015, le volet d'appui à la protection aura comme focus l'appui au Gouvernement pour l'organisation d'un système holistique de protection des enfants au niveau national et décentralisé afin de prévenir et répondre aux violences contre les enfants, par la mise en œuvre du plan d'action de la Politique nationale de protection de l'enfant.

61. Après l'adoption de la Politique et du Plan d'action par le Gouvernement, le Programme de Protection de l'Enfant a pour objectif d'appuyer les activités qui contribueront au démarrage et à la fonctionnalité du cadre institutionnel de protection de l'enfance, par le biais de:

- l'établissement d'un mécanisme multisectoriel de coordination et suivi de l'exécution du plan d'action ;
- la formation et la spécialisation des intervenants impliqués dans l'exécution des tâches de protection de l'enfance ;



- le renforcement de la protection des enfants par la création de capacités d'autoprotection chez les enfants eux-mêmes, du renforcement des compétences des parents et de la communauté, et de l'identification par les services sociaux des familles à risque, afin d'intervenir précocement.

62. **Protection sociale.** Globalement, le taux de couverture du système de protection sociale est estimé à 21% de la population. Pour améliorer cette situation, un document de politique et stratégie de protection sociale a été élaboré et est en cours d'approbation par le Gouvernement (avec comme axes stratégiques principaux : les transferts monétaires conditionnels aux familles en situation d'extrême pauvreté et des actions qui facilitent la formation de son capital humain et l'accès aux services sociaux de base; un système durable de protection sociale contributif obligatoire pour couvrir de manière efficace les risques d'invalidité, de vieillesse et de décès; l'employabilité et l'accès au travail décent; des procédures efficaces pour la gestion de la politique et stratégie nationale de protection sociale et ses programmes; des mécanismes de coordination institutionnelle pour assurer une utilisation efficace des ressources disponibles). La stratégie du SNU consistera à appuyer concrètement la mise en œuvre de ces axes stratégiques.

63. Les Nations Unies vont également se concentrer sur l'analyse du financement par le gouvernement des services pour les enfants et groupes vulnérables afin de contribuer à des investissements plus transparents, efficaces, équitables et suffisants pour les enfants. Les principaux objectifs de ce programme consistent à influencer les décisions du gouvernement sur les dépenses pour les populations vulnérables, notamment les enfants, et les services sociaux, la réduction des disparités en matière de dépenses entre les différents groupes de population, et l'application de l'approche « *value for*

money » afin que les populations vulnérables et clés bénéficient de façon optimale des ressources disponibles. Ce plaidoyer et l'analyse des dépenses publiques vont impliquer différents acteurs, y compris les départements en charge du budget dans les ministères de tutelle, le ministère de l'Emploi et des Actions Sociales et le Ministère de l'Économie et la Coopération Internationale, et les gouvernements locaux, le Parlement et la société civile.

64. **Eau et assainissement.** Les Nations Unies vont contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre d'une politique nationale de l'eau et de l'assainissement à l'aide d'une participation multisectorielle, y compris de la société civile, pour s'assurer que les ressources et les services d'eau et assainissement sont gérés d'une façon équitable et durable.



III.2. Résultat Stratégique 2 :

Renforcer la crédibilité interne et externe du pays

EFFET 2 : *L'administration publique centrale et locale, et les institutions de contrôle sont plus efficaces, avec une participation citoyenne garantie, en particulier pour les jeunes et les femmes.*

L'Objectif visé par cet effet est de rendre la justice accessible aux couches les plus touchées et plus précisément les femmes et les jeunes

65. Le SNU va concentrer ses efforts dans le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration centrale, du pouvoir local, des organisations de la société civile et du secteur privé en vue mettre en place des législations et instruments permettant aux citoyens de bénéficier et de jouir des droits contribuant à leur épanouissement et à la crédibilité interne et externe du pays pour les investisseurs étrangers.

66. A cet effet, le SNU vise à consolider l'Etat de Droit, le respect des Droits de l'Homme et la culture de redevabilité des institutions dans la gestion des affaires publiques. Ceci contribuera à la mise en route d'une gouvernance électronique pour une meilleure transparence dans la gestion des actions gouvernementales et exécutives à travers les volets ci-après :

- ✓ Le renforcement des mécanismes et institutions démocratiques, en prenant à bras le corps les questions liées à la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la consolidation de la stabilité institutionnelle et politique, l'approfondissement de la décentralisation, le contrôle citoyen de l'action publique (transparence et redevabilité) et la lutte contre la corruption ;
- ✓ La consolidation de l'Etat de Droit et la protection des populations vulnérables, à travers la promotion et l'appui à la mise en œuvre des réponses adéquates aux violations des Droits de l'Homme ;
- ✓ Le renforcement des capacités de la société civile, du secteur privé et des médias visant le système de régulation et la responsabilité des acteurs dans la promotion de la gouvernance apaisée.



III.3. Résultat Stratégique 3 :

Promotion d'une croissance durable inclusive et résilience

EFFET 3 : *L'emploi et la compétitivité sont assurés à travers une diversification économique et le développement de la résilience aux changements climatiques, qui améliorent la qualité de vie des populations pauvres et vulnérables en milieu rural et urbain ainsi que l'accès à l'aide financière et au marché pour les jeunes et les femmes.*

67. Dans le cadre de l'Agenda de Transformation 2030 que le gouvernement de STP souhaite mettre en œuvre, il va de soi que le SNU:

- ✓ Appuiera les processus de formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de croissance économique forte et inclusive et contribuant au renversement de la tendance d'appauvrissement des populations. Les actions porteront également sur l'élaboration des politiques sectorielles alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), en intégrant la dimension du genre et l'utilisation de l'approche basée sur les Droits de l'Homme.



- ✓ Appuiera à mieux articuler les politiques avec le cadre macroéconomique et budgétaire de l'Etat. A cela s'ajoutera l'analyse des données sociodémographiques et économiques.
- ✓ Appuiera la question de l'intégration des principales variables démographiques au niveau des politiques sectorielles clés, en vue d'agir plus efficacement sur les comportements et les attitudes des populations dans la perspective d'une meilleure maîtrise de la croissance démographique, en mettant l'accent sur le renforcement de la planification familiale et l'espacement des naissances comme moyen efficace pour lutter contre la pauvreté et jeter les fondements d'un processus de transition démographique.
- ✓ Appuiera à consolider le dispositif technique et organisationnel des Agences et autorités à créer dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de Transformation 2030 à travers la Primature et les ministères concernés, en vue d'améliorer la prévisibilité et l'efficacité de la coopération au développement et l'attraction des investisseurs étrangers.
- ✓ Accompagnera les initiatives gouvernementales visant la création des opportunités d'emplois et de revenus en faveur des populations vulnérables dans des localités bien définies, à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles en matière de politiques et stratégies de promotion de l'emploi salarié, de l'auto-emploi et de la formation professionnelle plus sensible à la problématique du genre et le développement de services de proximité, notamment la microfinance inclusive, le renforcement des capacités des producteurs locaux et l'appui au développement de l'entrepreneuriat dans une perspective de diversification des économies locales à forte valeur ajoutée.
- ✓ Apportera un appui renforcé aux producteurs en vue d'améliorer les productions, la sécurité alimentaire et la commercialisation des produits agricoles. Le développement des capacités organisationnelles et techniques des producteurs et du secteur privé dans les districts, ainsi que le développement de l'éducation nutritionnelle qui y sont considérées en conséquence comme des actions prioritaires.
- ✓ Contribuera au renforcement de la compétitivité du secteur privé, comme cheval de bataille du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agira de revitaliser le dialogue public-privé, surtout sur les questions de régulation et de l'environnement des

- affaires. Les actions viseront aussi le développement de la productivité des entreprises par la mise à niveau des industries, la modernisation des outils de production et la mitigation de l'impact du VIH/SIDA sur le capital humain et le développement durable.
- ✓ Poursuivra des actions ciblées pour la prise en compte des effets négatifs des catastrophes naturelles et des changements climatiques à travers leur prévention et leur atténuation. Au regard de la récurrence inondations, de la sécheresse et autres risques, et de l'étendue de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité des populations qui en résulte, l'UNDAF contribuera au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du dispositif de réduction des risques de catastrophes ainsi que des capacités de résilience des communautés, avec une attention particulière pour les femmes en âge de procréer, les adolescents et les enfants.
 - ✓ Appuiera les initiatives visant à renforcer les mécanismes et les capacités de résilience en vue de consolider les capacités des communautés et des institutions locales à résister à la variété de chocs et risques.

68. La gouvernance environnementale fait aussi partie des priorités de l'UNDAF en vue de mieux valoriser les ressources naturelles dont dispose le pays et ceci dans un contexte de développement durable tout en mettre en œuvre le « Samoa Pathway » et les principales recommandations du « New Deal » des pays membres du G7+, dont fait partie STP.

69. Les détails des résultats, de leur mesure et les hypothèses et risques sont développés dans la matrice en Annexe II.

70. En conclusion, une cohérence, une synergie et une approche intégrée des trois Effets UNDAF seront recherchées à travers la mise en œuvre des résultats stratégiques définis.

71. Plus particulièrement entre l'Effet 1 et l'Effet 3, cette approche croisée se fera sur les problématiques de législation pour mieux protéger les intérêts des



investisseurs nationaux et étrangers et les petites et moyennes entreprises créées et/ou existantes et les employés dans du secteur public que du secteur et capacités de résilience.

72. Cette approche croisée concerne aussi l'Effet 1 et l'Effet 2 sur les questions de renforcement des institutions pour une meilleure gouvernance dans la gestion des services sociaux et d'efficacité de certaines politiques sectorielles ciblées.

73. Il en va de même pour l'effet 2 et l'effet 3, pour une synergie entre les services sociaux de base et l'employabilité et la compétitivité des jeunes. Il va sans dire qu'il est nécessaire de rechercher une adéquation entre l'éducation et le marché du travail dans un environnement sanitaire adéquat.

74. L'ensemble des résultats de l'UNDAF sont en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable pour 2030 approuvés par les 193 Etats membres des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ils mettent l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire & la nutrition, l'industrialisation, l'environnement, la promotion de la paix & de société non violente et la mise en place de l'Etat de Droit et d'institutions efficaces, l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, protection...).

75. L'agenda de transformation de STP 2030 prend en considération les Objectifs de Développement Durable. A cet effet, une articulation a été établie entre ces ODD et les priorités nationales contenues dans l'agenda de transformation de STP 2030. Par ailleurs, dans le souci d'intégrer ces ODD dans ses programmes et plans de développement, le Gouvernement a choisi comme priorités pour les cinq années à venir, de se limiter à cinq de ces ODD. Vue la diversité du SNU dans de nombreux domaines de développement et

d'expertises, le soutien du SNU est indispensable pour accompagner le Gouvernement dans la poursuite de l'atteinte de ces ODD prioritaires, qui auront des effets catalyseurs sur l'ensemble des 17 ODD.

76. L'**ODD 1**, qui vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. D'ici à 2030, l'objectif sera d'éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier. Il s'agira de mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national de São Tomé e Príncipe, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

77. L'**ODD 8**, visant à promouvoir une croissance économique soutenue, un plein emploi productif et un travail décent pour tous. Il s'agira de maintenir un taux de croissance économique soutenu et parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.



78. L'**ODD 9**, qui vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager



l'innovation. L'investissement durable dans les infrastructures et l'innovation est un vecteur clé de croissance économique et de développement.

79. L'ODD 14, visant à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. D'ici à 2030, cet objectif vise à faire mieux bénéficier les PEID et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

80. L'ODD 16, qui vise à Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. Il s'agit de promouvoir l'état de droit aux niveaux national et local et donner à tous les citoyens de São Tomé e Príncipe accès à la justice dans des conditions d'égalité.

IV - Ressources et Stratégie de Mobilisation de Ressources

Encadré sur les ressources et Stratégie de Mobilisation de ressources :

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein de l'UNDAF. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales [et de la société civile] tel que convenu dans le cadre des plans de travail et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément à l'UNDAF. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

81. Le coût total des programmes de l'UNDAF pour la période 2017-2021 a été estimé à 41.387.000 USD dont 59,4 % sont à mobiliser. Ce budget total sera alloué aux actions liées à la croissance économique et résilience (43,6%) dans une perspective de développement inclusif, aux initiatives de renforcement de la gouvernance (20,4%) et aux services sociaux de base (36,0%).

83. La différence de niveau des ressources allouées entre les trois Effets s'explique d'une part, par l'importance de certains investissements requis dans les secteurs productifs (surtout agricole, environnement et compétitivité et employabilité) au niveau de l'Effet 3 et des secteurs sociaux pour l'Effet 1, et d'autre part, par les composantes de gouvernance sectorielle qui sont intégrées dans les Effets 1 et 3.



83. L'Effet 2 « Gouvernance » vise plus spécifiquement le renforcement de certaines dimensions contextuelles de la gouvernance nationale et locale ciblant les processus de cohésion sociale, la gouvernance électronique, les Droits de l'Homme et la décentralisation, en complément et/ou en partenariat avec les programmes d'autres partenaires techniques et financiers.

84. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de transformation 2030, le gouvernement contribuera au financement de l'UNDAF et des programmes y afférents à travers la mise à disposition de ses ressources internes tant humaines que financières. Par ailleurs, avec l'appui du SNU, il développera et mettra en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds, du secteur privé et dans le renforcement de la coopération Sud-Sud pour combler les écarts de financement de l'UNDAF.

85. L'utilisation de l'Approche Harmonisée de Transfert Monétaire (HACT). L'utilisation de cette approche permettra une meilleure appropriation des modalités de gestion des programmes/projets par les partenaires nationaux de mise en œuvre. Elle sera donc encouragée pour une meilleure gestion axée sur les résultats et en vue de répondre aux principes de l'efficacité du développement.

TABLEAU 1 : Ressources Prévisibles de l'UNDAF 2017- 2021 (en US Dollars)

EFFET	Ressource Disponible	Ressource à Mobiliser	TOTAL
EFFET 1	8.136.000	6.770.000	14.906.000
EFFET 2	7.149.000	1.296.000	8.445.000
EFFET 3	1.500.000	16.536.000	18.036.000

V – Gestion de Programme et Distribution de Responsabilité

V.1. Principes directeurs

86. Les parties prenantes conviennent d'appliquer les principes directeurs suivants, qui généreront des effets multiplicateurs sur les changements escomptés, dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la gouvernance politique, administrative et économique:

- ✓ Engagement collectif pour l'atteinte des résultats impliquant une programmation coordonnée/conjointe, sensible aux facteurs déclencheurs de conflits et à la corruption;
- ✓ Intégration des Droits de l'Homme, genre, jeunesse et renforcement des capacités comme thèmes transversaux dans les 3 Effets;
- ✓ Recherche continue de meilleures synergies à travers des initiatives communes et/ou des programmes conjoints entre les différentes agences du Système des Nations Unies (SNU) dans des districts et communautés jugés prioritaires par le gouvernement et les autres acteurs du développement, en raison des défis à relever. Les appuis des différentes agences du SNU seront centrés sur les avantages compétitifs porteurs de changements au niveau des politiques sectorielles, et d'impacts sur la vulnérabilité socio-économique, l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités de revenus et d'emplois, et de participation citoyenne dans la gestion du pays.

87. Le choix définitif des districts et communautés d'intervention prendra en compte certains critères comme: (i) la consolidation des acquis les plus significatifs des anciens programmes, (ii) la vulnérabilité ainsi que le niveau de l'extrême pauvreté et des inégalités, (iii) les complémentarités entre agences du SNU et d'autres partenaires techniques et financiers, (iv) la promotion des pôles de développement régional, et (v) la promotion de nouvelles pratiques de



gestion des ressources naturelles pour le développement.

88. Une attention particulière sera apportée au renforcement des capacités nationales de coordination de l'aide au développement, selon les principes internationaux du partenariat global. Il en est de même pour les capacités nationales à se doter d'une stratégie et d'un programme d'action pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030.

89. La rationalisation dans l'utilisation des ressources financières permettra la réduction des coûts de transaction à travers d'une part, la mise en place et l'utilisation de « Standard Opération Procédures» (SOP) et d'autre part, la mutualisation de moyens dans les localités de concentration de différents programmes du SNU et l'optimisation des services communs liés aux services bancaires et à la fourniture de services.

90. Le Renforcement des partenariats stratégiques se fera à trois niveaux: (i) le niveau politique et stratégique sur les questions de plaidoyer portant sur la consolidation des acquis sociaux et la cohésion sociale, la gouvernance démocratique et la vision à long terme et l'Agenda de Transformation 2030 et la décentralisation, (ii) le niveau programmatique et opérationnel, en nouant des accords avec les partenaires nationaux et les communautés de base dans le cadre de certains programmes conjoints, et à travers le partage des approches et d'expertises, et enfin (iii) le niveau de plaidoyer pour la mise à l'échelle des projets catalyseurs permettant la mobilisation des ressources financières auprès du secteur privé et des PTF.

Encadré sur la Gestion du Programme :

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministre des Affaires Etrangères et Communautés, et du Ministre de l'économie et de la Coopération Internationale. Les ministères, les ONG, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. L'UNDAF deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, l'UNDAF signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait de l'UNDAF et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

V.2. Mécanismes de coordination et de mise en œuvre

91. Une coordination efficiente et régulière au sein du SNU et avec la partie nationale est le garant de l'atteinte des résultats de l'UNDAF. Ainsi, des mécanismes souples et dynamiques visant à privilégier des interventions complémentaires et réduire les coûts de transaction seront organisés autour du dispositif suivant:

- Le Comité de Pilotage, appuyé par une Cellule technique ;
- L'Equipe-Pays des Nations Unies (United Nations Country Team ou UNCT) ;
- L'Equipe de gestion des programmes (Programme Management Team ou PMT) ;
- Les Groupes Effets de l'UNDAF (03) ;
- L'Equipe de gestion des opérations (Operations Management Team ou OMT) ;
- Le Groupe des chargés de communication (UN Communication Group ou UNCG).



92. Ce dispositif sera appuyé par le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR), dont l'appui technique pour la planification stratégique, la coordination et le suivi des travaux des différents comités est capital pour l'efficacité de la coordination des initiatives du SNU à STP.

93. Le Comité de Pilotage

Co-présidé par le Ministre des Affaires Etrangères et Communautés, et par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, il est composé des Directeurs Généraux des ministères clés, des Représentants des agences du SNU, de représentants de la société civile et du secteur privé. Son rôle consiste à donner des orientations stratégiques, superviser la mise en œuvre et apprécier les progrès atteints par rapport aux résultats de l'UNDAF. Il se réunit statutairement deux fois par an. Un comité Technique, composée de techniciens issus des agences et autorités du suivi de l'Agenda de Transformation 2030 et co-présidée par le Directeur général du Ministère de l'Economie et de la Coopération Internationale et du président de l'équipe de gestion du programme (PMT) du SNU, prépare la documentation pour les réunions du Comité de pilotage.

94. L'Equipe-Pays des Nations Unies (UNCT)

Présidée par le Coordonnateur Résident du SNU et constituée par les Représentants des agences du SNU, l'Equipe-Pays prend les décisions adéquates pour la coordination interne et le succès des interventions. Elle contribue également au processus de mobilisation de ressources pour créer les meilleures conditions de mise en œuvre des programmes de l'UNDAF.

95. L'Equipe de gestion des programmes (PMT)

Regroupant les premiers responsables des programmes au sein des agences du SNU, elle a pour mandat de conduire le processus de mise en œuvre de l'UNDAF et de mener des réflexions stratégiques et programmatiques pour améliorer l'efficacité des programmes et renforcer la complémentarité des interventions.

96. Les Groupes thématiques de l'UNDAF (03)

Chaque Groupe thématique est co-présidé par un Représentant d'agence ou d'un Représentant des PTF et un haut responsable de ministère. Son rôle consiste à: (i) favoriser une programmation commune permettant de maximiser les synergies et de suivre la mise en œuvre de l'UNDAF, (ii) évaluer les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des Effets, et (iii) élaborer et présenter au Comité de pilotage les rapports de progrès par rapport l'atteinte des résultats permettant d'avoir une vue d'ensemble sur la réalisation des Effets. Les Groupes thématiques travailleront de concert avec les groupes sectoriels qui existent. Ils se réunissent trois fois par an.

97. L'Equipe de gestion des opérations (OMT)

Regroupant les premiers responsables et chargés des opérations des agences du SNU, elle assure l'harmonisation et la simplification des procédures opérationnelles pour (i) apporter un appui efficace à l'exécution de l'UNDAF, (ii) réaliser des économies d'échelle, et (iii) assurer l'application effective de l'approche HACT en vue de développer les capacités des partenaires de mise en œuvre selon les modalités d'exécution nationale, et ce à la lumière des recommandations des micro évaluations.

98. Le Groupe des chargés de Communication (UNCG)



Composé des chargés de communication des agences du SNU, le groupe assure (i) la diffusion des résultats réalisés dans le cadre de l'UNDAF, (ii) le partage des bonnes pratiques et expériences réussies pour favoriser leur mise à l'échelle et (iii) le plaidoyer pour améliorer la participation et l'inclusion des groupes vulnérables particulièrement les enfants, adolescents, les jeunes et femmes afin de réduire les disparités et les inégalités.

99. Ces différents mécanismes de coordination suivent les principes du « Delivering as One » (DaO) pour optimiser l'impact des interventions opérationnelles des Nations Unies, en partenariat avec le gouvernement.

VI - Suivi et évaluation de l'UNDAF

100. Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF se feront à travers les actions conjointes avec les partenaires, sur la base des indicateurs retenus dans la matrice des résultats. La revue annuelle de l'UNDAF, à laquelle prendra part la partie nationale, constitue l'instance au cours de laquelle le Comité de pilotage (i) examine l'ensemble des progrès réalisés vers les résultats définis de l'UNDAF et (ii) identifie les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

101. Le suivi est l'opération qui permet de collecter les informations sur la mise en œuvre de l'UNDAF et de les analyser à partir des rapports des agences, des études et enquêtes ainsi que des visites de terrain. Il sert également à vérifier si les hypothèses avancées et les risques identifiés lors de la phase de définition des principaux résultats sont encore valables ou doivent être révisés.

102. Une évaluation à mi-parcours sera conduite en 2019 afin d'apporter les

ajustements nécessaires par rapport aux résultats et au contexte.

103. Une évaluation finale indépendante se fera à la fin du cycle de l'UNDAF pour mesurer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des interventions du SNU par rapport aux priorités nationales de développement.

Encadré sur le Suivi et Evaluation :

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

104. Le dispositif du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF 2017-2021 s'appuiera principalement sur les systèmes nationaux sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et Communautés, et la Direction Générale du Plan à travers le département de Suivi et Evaluation et l'Institut National de Statistique (INE). Le Département de Suivi et Evaluation a pour objectif d'instaurer des mécanismes et un processus de suivi et d'évaluation des



plans et des Stratégies de développement, au niveau central et régional. Le groupe de Gestion de l'information, Suivi et Evaluation, constitué par un pool d'expertises du SNU en matière de suivi et évaluation, soutiendra cette structure, notamment dans l'amélioration du système d'information et de la qualité des indicateurs désagrégés. Ce groupe est appuyé par le Bureau du Coordonnateur Résident.

VII - Engagement du Gouvernement²

105. Le Gouvernement soutiendra les efforts du SNU dans ses appels de fonds pour répondre aux besoins des programmes de coopération et coopérera avec le SNU par les actions suivantes : encourager les gouvernements donateurs potentiels à mettre à la disposition du SNU les fonds requis pour mettre en œuvre les composantes non financées de l'UNDAF, cautionner les efforts du SNU pour lever auprès du secteur privé, au niveau international aussi bien qu'à São Tomé e Príncipe les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'UNDAF, et autoriser des contributions d'individus, de sociétés et de fondations de São Tomé et Príncipe en soutien de cet UNDAF et leur accorder une (des) exemption(s) fiscale(s).

106. Le Gouvernement sera responsable du dédouanement, de la réception, du stockage, de la distribution et de la gestion comptable des fournitures et équipements que les Agences du SNU mettent à sa disposition, et qui seront exemptés de taxes, de frais, de droits de passage ou de douane aux termes de ce Plan d'Action. Le SNU sera également exonéré de taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur les services ou les fournitures qu'il

faut se procurer sur place en soutien aux programmes qui reçoivent son aide.

107. Le Gouvernement facilitera les visites périodiques sur les lieux des projets et l'observation des activités des programmes auxquelles les responsables du SNU se livreront dans le but de veiller à l'utilisation effective de l'assistance à l'UNDAF, d'évaluer les progrès accomplis et de réunir des informations sur le développement du programme et des projets, leur suivi et leur évaluation.

108. En organisant des réunions périodiques d'examen et de planification stratégique telles que les revues annuelles, les réunions annuelles de planification et l'examen à mi-parcours, le Gouvernement encouragera et facilitera la participation éventuelle de donateurs, des agences du SNU, membres du Conseils d'administration des agences du SNU, d'organisations non gouvernementales ou d'organisations de la société civile.

109. Le Gouvernement autorisera la publication des résultats du programme de coopération et des expériences qui en découleront dans divers médias nationaux et internationaux.

110. Le Gouvernement sera responsable de l'instruction de toute réclamation déposée par des tierces parties contre le SNU et ses responsables, conseillers et agents. Le SNU et ses responsables, conseillers et agents ne seront pas tenus responsables de réclamations ou de litiges résultant des opérations régies par le présent accord, sauf s'il est mutuellement convenu par le Gouvernement et par le SNU que ces réclamations et litiges résultent de fautes ou de mauvaise conduite grave de ces conseillers, agents ou employés.

² En confirmation avec l'Accord de Base signé le 23/03/1976 entre le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé e Príncipe et

le Programme des Nations Unies pour le Développement, et publié au Journal de la République N° 58 du 31 décembre 1976.



111. Un rapport standard de financement d'autorisation et de certificat de dépenses (FACE), reproduisant les lignes d'activité du PTC, sera utilisé par les partenaires de mise en œuvre pour la demande du déblocage des fonds, ou d'obtenir l'accord que l'Agence du SNU remboursera ou paiera directement dépenses prévues. Les partenaires de mise en œuvre utiliseront le FACE pour détailler l'utilisation de ressources reçues. Le partenaire de mise en œuvre doit identifier le(s) responsable(s) désigné(s) autorisés à fournir les détails du compte, la demande et de certifier l'utilisation des liquidités. Le FACE sera certifiée par le(s) fonctionnaire(s) désigné(s) du partenaire de mise en œuvre.

112. Par ailleurs les ressources transférées aux partenaires de mise en œuvre doivent être dépensées conformément au chronogramme des activités prévues dans les PTC. Les fonds reçus par le gouvernement et les ONG nationales partenaires de mise en œuvre doivent être utilisés conformément aux réglementations nationales établies, les politiques et procédures conformes aux normes internationales, en particulier en assurant que les liquidités monétaires sont dépensées pour des activités comme convenu dans les PTC et s'assurer que les rapports sur l'utilisation intégrale de tous les fonds reçus sont soumis au SNU dans les six mois après réception des fonds.





ANNEXE I - Matrice des résultats

EFFETS	INDICATEURS			MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESE ET RISQUES	ROLES DES PARTENAIRES	RESSOURCES INDICATIVES (en Kilo US\$)	
	Libellé	Référence	Cibles				RO	RM
Priorité Nationale : Renforcer la cohésion sociale et la crédibilité extérieure du pays								
Résultat Stratégique 1 : Renforcer la Cohésion Sociale à travers un accès aux services sociaux de base de qualité visant à réduire l'inégalité et la disparité entre les citoyens et les localités								
ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.								
EFFET 1: Les disparités et les inégalités sont réduites à tous les niveaux à travers la participation effective des groupes vulnérables et clés, et le développement et l'utilisation par ces groupes des services de protection et des services sociaux de base. Agences Participantes: OMS UNICEF, UNFPA, PNUD, FAO, ILO, ONUDC	<i>Indice de Gini</i>	33% (2015)	25% (2021)	RGP/H Profile de la pauvreté RMDH/RNDH Rapports du Ministère de la santé	Hypothèse Coordination efficace entre les organismes, les agences et le gouvernement Le flux de médicaments, vaccins et autres fournitures ne peut pas être interrompu Risques Dépendance à l'égard des financements extérieurs Instabilité politique Durée du processus de discussion et de validation de nouvelles politiques et stratégies Diminution des fonds étrangers STP classé comme à revenu intermédiaire Réduction des fonds du	Gouvernement : (Ministère de la Santé ; Ministère de l'Education ; Ministère de l'Emploi, Ministère de l'Economie & de la Coopération Internationale) : Coordination et orientation stratégique ; Partenaires de mise en œuvre, fourniture d'expertise et apports financiers. Assemblée Nationale : Commissions parlementaires : partenariat dans le cadre des	OMS : 2.500 UNICEF : 3.736 UNFPA : 1.400 PNUD : 250 OIT : 250	UNICEF : 2.065 UNFPA : 720 PNUD : 2.385 FAO : 1.000 OIT : 500 ONUDC : 100
	<i>Incidence de la pauvreté</i>	66,2% (2015)	30% (2021)					
	<i>gap de pauvreté</i>	24,8% (2015)	9% (2021)					
	<i>Taux de mortalité néo natale</i>	19,3 pour 1.000 naissances vivantes (2013)	5 pour 1.000 naissances vivantes (2021)					
	<i>Taux de mortalité Maternelle</i>	76 pour 100.000 naissances vivantes (2015)	17 pour 100.000 naissances vivantes (2021)					
	<i>Indice de développement du genre</i>	0,891(2015)	0,950 (2021)					



	<i>Taux de Transition du primaire au secondaire</i>	53,7% (2015)	70% (2021)		budget de l'Etat pour les secteurs sociaux Manque d'accès aux groupes vulnérables/résistance Manque d'implication Capacité d'absorption de ressources	législations et conventions. Société Civile : Plaidoyer ; mise en œuvre, appui technique. Bailleurs : (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Fond Monétaire International, Portugal, Brésil, et autres) : Assistance technique ; Apport financier, Coopération sud-sud & Triangulaire SNU : Expertise technique ; plaidoyer, appui financier.		
--	---	--------------	------------	--	--	--	--	--



EFFETS	INDICATEURS			MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESE ET RISQUES	ROLES DES PARTENAIRES	RESSOURCES INDICATIVES (en Kilo US\$)	
	Libellé	Reference	Cible				Ressources disponible	Ressources à Mobiliser
Priorité Nationale : Renforcer la cohésion sociale et la crédibilité extérieure du pays								
Résultat Stratégique 2 : Renforcer la crédibilité interne et externe du pays								
<p>EFFET 2: <i>L'administration publique centrale et locale, et les institutions de contrôle sont plus efficaces, avec une participation citoyenne garantie, en particulier pour les jeunes et les femmes.</i></p> <p>Agences Participantes : PNUD, OHCHR, OIT, UNFPA, UNICEF, ONUDC</p>	<p><i>Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national</i></p> <p><i>Taux de criminalité générale.</i></p> <p><i>% de recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) acceptées et mise en œuvre</i></p> <p><i>Rang d'Indice de perception de la Corruption</i></p>	<p>18% (2015)</p> <p>3,8 pour 100.000 (2015)</p> <p>0 sur 144 (2016)</p> <p>66^e (2015)</p>	<p>30% (2019) 50% (2021)</p> <p>1 pour 100.000 (2021)</p> <p>50% (2021)</p> <p>40^e (2021)</p>	<p>Rapports de la CNE ; Rapports annuels de police judiciaire, police nationale et du conseil supérieure de la magistrature ; Rapports du Ministère de la Justice ; Rapport de la Cour des comptes ; Rapport de l'ONG International transparency Report de statistiques INE, Rapport de mise en œuvre de l'EPU</p>	<p>Hypothèse : Disponibilité des agents judiciaires ayant des compétences appropriées ; Engagement du Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de l'EPU ; Disponibilité des entités de justices á rendre la justice accessible à tous les citoyens ; Engagement et disponibilité de la société civile et des medias ; Implication de la société civile à travers le réseau des ONG</p> <p>Risque : Manque de volonté à la prise de décision ; Manque/lenteur de ressources financières des bailleurs ; Instabilité institutionnelle ; Faiblesse des capacités (ressources humaines)</p>	<p>Gouvernement : (Ministère de la Justice ; Ministère de l'Education, Ministère de la santé ; Ministère de l'Emploi, Ministère de l'Intérieur ; Ministère des Finances et de l'Administration Publique) Coordination stratégique ; appui technique ; partenaires de mise œuvre.</p> <p>Tribunaux : Suivi de la mise en œuvre du programme de la justice, Appui technique</p> <p>Assemblée Nationale : (Commissions parlementaires) suivi des conventions/ traités et EPU,</p>	<p>PNUD : 500 OHCHR : 5.000 OIT : 15 UNFPA : 300 UNICEF : 934 ONUDC : 400</p>	<p>UNICEF : 516 UNFPA : 280 ONUDC : 500</p>



					<p>dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement de l'administration publique ;</p>	<p>partenaire de mise en œuvre ; Société Civile : (réseau des ONGs et Associations) : Appui technique ; Plaidoyer ; Partenaires de mise en œuvre. Bailleurs : Assistance technique ; Coopération sud-sud et triangulaire ; Appui financier SNU : Plaidoyer ; Expertise technique ; appui Financier, formation et renforcement de capacités.</p>		
--	--	--	--	--	---	--	--	--



EFFETS	INDICATEURS			MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESE ET RISQUES	ROLES DES PARTENAIRES	RESSOURCES INDICATIVES (en Kilo US\$)	
	Libellé	Reference	Cible				Ressources disponible	Ressources à Mobiliser
Priorité nationale : Une croissance accélérée et durable, créatrice d'emploi								
Résultat Stratégique 3 : Promotion d'une croissance durable inclusive et résilience								
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, un plein emploi productif et un travail décent pour tous								
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation								
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.								
EFFET 3 : L'emploi et la compétitivité sont assurés à travers une diversification économique et le développement de la résilience aux changements climatiques, qui améliorent la qualité de vie des populations pauvres et vulnérables en milieu rural et urbain ainsi que l'accès à l'aide financière et au marché pour les jeunes et les femmes. Agences Participantes : ILO, FAO, PNUD, UN Habitat	<i>Taux de Chômage de 15 ans et + (Désagrégé par sexe)</i>	13,6% (2015) M. : 9,3% (2015) F. : 19,7% (2015)	< 9% (2021) M. : <5% (2021) F. : <5% (2021)	Rapports INE, RGP/H; Profile de la Pauvreté et Direction de l'emploi et de la formation professionnelle ; Direction de l'Environnement ; Rapports du CONPREC ; Rapport Banque Mondiale (IFC)	Hypothèse : disponibilité des acteurs nationaux à collaborer ; Volonté politique à prendre les problèmes environnement à bras le corps ; Engagement de la mise en route d'une autorité nationale pour analyser, coordonner et gérer les questions environnementales ; Identification des communautés à risque Risque : Lenteur dans mise à disposition des fonds nécessaires ; Manque de ressources ; Instabilité institutionnelle ; Faible capacité d'absorption des communautés locales de fonds mis à leur disposition.	Gouvernement : (Ministère des Infrastructures ; Ministère de l'Emploi, Ministère de l'Economie et de la Coopération Internationale ; Ministère de l'Intérieur) : Coordonner, orienter et prise de décision Autres Entités Administratives : (Région Automne de Principe ; les Six Districts de São Tomé) : Mise en œuvre, Plaidoyer et identification des activités et ONGs locales pour la mise en œuvre.	OIT : 250 PNUD : 1.250	OIT : 250 PNUD : 13.286 FAO : 2.000 UN-Habitat : 1.000
	<i>Taux d'activité (désagrégé par Sexe)</i>	62,6% (2015) M. : 74,6% (2015) F. : 50,8% (2015)	80% (2021) M. : 90% (2021) F. : 90% (2021)					
	<i>Accès au Crédit</i>	0% (2015)	30% (2021)					
	<i>% de membres de communautés vulnérables ayant accès à au moins une forme de communication pour recevoir les alertes précoces.</i>	10% (2015)	30% (2021)					
<i>Fonds disponibles au niveau communautaire pour appuyer la</i>	0 (2015)	5 (2021)						



	<i>réduction de risques de catastrophe ainsi que la réponse au désastre</i>					<p>Assemblée Nationale : Facilité l'approbation des législations relatives aux problèmes environnementaux .</p> <p>Secteur Privé : Partenariat ; mis en œuvre, plaidoyer ; coordination.</p> <p>Société civile : Mise en œuvre, plaidoyer et partenariat.</p> <p>Bailleurs : assistance technique, appui financier, fourniture d'équipements.</p> <p>SNU : Expertise technique ; mobilisation de ressources ; Appui financier, Fourniture d'équipements.</p>		
--	---	--	--	--	--	---	--	--



ANNEXE II – Contribution des Agences au financement de l'UNDAF 2017-2021

Unité en US Dollars

AGENCE	EFFET 1			EFFET 2			EFFET 3			TOTAL	
	Ressource disponible	Ressource à mobiliser	Total	Ressource disponible	Ressource à mobiliser	Total	Ressource disponible	Ressource à mobiliser	Total	Ressource disponible	Ressource à mobiliser
UNDP	250.000	2.385.000	2.635.000	500.000	-	500.000	1.250.000	13.286.000	14.536.000	2.000.000	15.671.000
FAO	-	1.000.000	1.000.000	-	-	-	-	2.000.000	2.000.000	-	3.000.000
OHCHR	-	-	-	5.000.000	-	5.000.000	-	-	-	5.000.000	-
UNICEF	3.736.000	2.065.000	5.801.000	934.000	516.000	1.450.000	-	-	-	4.670.000	2.581.000
UN-Habitat	-	-	-	-	-	-	-	1.000.000	1.000.000	-	1.000.000
WHO	2.500.000	-	2.500.000	-	-	-	-	-	-	2.500.000	-
UNFPA	1.400.000	720.000	2.120.000	300.000	280.000	580.000	-	-	-	1.700.000	1.000.000
UNODC	-	100.000	100.000	400.000	500.000	900.000	-	-	-	400.000	600.000
ILO	250.000	500.000	750.000	15.000	-	15.000	250.000	250.000	500.000	515.000	750.000
Total	8.136.000	6.770.000	14.906.000	7.149.000	1.296.000	8.445.000	1.500.000	16.536.000	18.036.000	16.785.000	24.602.000



ANNEXE III : Plan et Chronogramme de suivi évaluation de l'UNDAF 2017-2021

Années Trimestres	2017				2018				2019				2020				2021			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<i>Suivi périodique des plans conjoints de travail (UNCT)</i>																				
<i>Réunions des Groupes thématiques (Mensuelles)</i>																				
<i>Réunions Périodiques de l'Equipe de Gestion du Programme (trimestrielles)</i>																				
<i>Visites de Terrain pour voir les activités réalisées</i>																				
<i>Evaluation annuelle conjointe des plans conjoints de travail</i>																				
<i>Evaluation des projets</i>																				
<i>Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF</i>																				
<i>Evaluation finale de l'UNDAF</i>																				
<i>Revue annuelle conjointe</i>																				
<i>Revue semestrielles du Comité de pilotage (Ministère des Affaires Etrangères et l'UNCT)</i>																				
<i>Préparation et Approbation des TDR pour l'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF</i>																				
<i>Identification du Consultant (externe)</i>																				
<i>Préparation et approbation des TDR pour l'évaluation finale de l'UNDAF</i>																				
<i>Préparation de la feuille de route pour le prochain cycle</i>																				
<i>Enquête Démographique & Sanitaire (EDS)</i>																				
<i>Enquête légère sur l'analyse de la pauvreté</i>																				
<i>Recensement Agricole</i>																				
<i>Rapport sur le développement</i>																				
<i>Rapport sur les progrès réalisés par rapport ODD</i>																				



ANNEXE IV : Dispositif de pilotage et coordination de l'UNDAF 2017-2021

